
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatrième séance – Mercredi 9 juin 2004, à 20 h 30

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Christian Ferrazino et Patrice Mugny*, conseillers administratifs, *MM. Sébastien Bertrand, Alain Fischer, Eric Fourcade*, *M^{me} Catherine Hämmerli-Lang*, *M. Eric Ischi*, *M^{me} Liliane Johner*, *MM. Pierre Losio, Guy Mettan, Patrice Reynaud et Gilles Thorel*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, et *M. André Hediger*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 27 mai 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 juin et mercredi 9 juin 2004, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Guy Mettan et Eric Ischi, renvoyé en commission le 2 décembre 2003, intitulé: «Pour que la Ville assume jusqu'au bout ses responsabilités dans le dossier du Stade de Genève!» (PA-47 A/B)¹.*Suite du premier débat*

M^{me} Sandrine Salerno (S). Après les interventions qui ont été faites lors de notre séance de 17 h, notamment celles de MM. Maudet et Ferrazino, il est intéressant, pour bien comprendre le débat de ce soir, de rappeler le contexte dans lequel ce projet d'arrêté est arrivé en commission des finances et comment celle-ci en a discuté. Au mois de mai 2003, période où le conseiller administratif André Hediger, qui présidait la Fondation du Stade de Genève, a démissionné, laissant une place vacante, le Conseil administratif a décidé de ne pas repourvoir le siège. Comme cela a été souligné par M. Martinelli, à l'époque, on entendait beaucoup parler du stade. En lisant les journaux, de jour en jour, au gré des articles, on apprenait qu'il y aurait un manco, dont le chiffre changeait tout le temps, que les choses étaient difficiles, que le montage financier n'était pas bouclé, qu'il y avait des problèmes dans la construction... Le stade était un objet sulfureux et, pour les journalistes en mal d'articles, c'était un bon sujet, puisqu'il permettait de publier régulièrement des papiers dans la presse.

¹ Rapports, 136.

Arrive alors devant notre Conseil le projet d'arrêté de l'Entente et de l'Union démocratique du centre qui, dans un premier temps, reçoit, de la part de l'Alternative, un accueil très froid, puisque, pour nous, ce texte était mauvais et lacunaire notamment pour les raisons qui ont été énoncées par M. Ferrazino. L'Entente et l'Union démocratique du centre proposaient de verser 1,5 million de francs à la Fondation du Stade de Genève, montant qui devait être compensé – il est important de le signaler aujourd'hui – par des économies équivalentes au budget 2003 de la Ville de Genève. Les groupes de l'Alternative n'étaient pas particulièrement chauds pour entrer en matière sur cette proposition, notamment parce que, à part les nouvelles qu'on pouvait obtenir par la presse, on n'en avait plus de la part du Conseil administratif. Nous avons appris que le Conseil d'Etat avait mandaté un consultant externe, en l'occurrence M. Burnand, avocat de profession, pour travailler sur le dossier du Stade de Genève et remettre deux rapports. Ces derniers ont été remis aux mois d'août et de novembre 2003 et ils ont permis au groupe socialiste de revisiter sa position première. En effet, au départ, nous refusions d'entrer en matière sur le texte de l'Entente et de l'Union démocratique du centre, car, pour nous, il était exclu de le faire sans information fiable et de commencer à étudier en commission un projet qui nous semblait mauvais. Ce projet n'avait, à nos yeux, pas de fondement clair, on ne savait pas pourquoi on investissait 1,5 million de francs plutôt que 3 millions, ni pourquoi et à quelles conditions on donnait cette somme à la Fondation du Stade de Genève.

Arrivent les deux «rapports Burnand», qui nous apprennent qu'il y a deux hypothèques de la part de l'entreprise générale de construction sur le Stade de Genève, une première de 9,5 millions de francs pour la fin du mois de juin 2004 et une deuxième hypothèque légale, dont M. Ferrazino s'est bien gardé de donner la date, mais, s'il l'avait fait, vous auriez appris qu'elle était beaucoup plus tardive.

Fort de ces connaissances et sachant, en outre, que la Ville était fondatrice de la Fondation du Stade de Genève, qu'elle y avait investi, à la majorité, une première somme de 3 millions de francs, et surtout que le conseiller administratif M. André Hediger avait, jusqu'au mois de mai 2003, présidé cette fondation, le Parti socialiste a considéré que l'entrée en matière sur cet objet, même si elle n'était peut-être pas très heureuse, était un acte politique responsable. Cela d'autant que, lorsqu'il a fallu voter les 3 premiers millions de francs pour le stade, le Parti socialiste les a votés, a contrario des Verts et de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants).

A posteriori, nous pensons qu'il était opportun de renvoyer ce projet en commission des finances, même s'il était, à notre avis, mal formulé. Cette démarche nous a permis d'auditionner les principaux protagonistes de ce dossier et nous avons appris des choses riches en enseignements, pas forcément pour le stade lui-même, car beaucoup de choses ont malheureusement déjà été faites, mais pour

d'autres dossiers, où nous pourrions agir avec plus de diligence. C'est en tout cas le souhait de notre parti, lorsqu'il s'agira de mener à bien des projets, des constructions d'un coût important.

Le premier enseignement que l'on peut tirer de ce dossier est la mauvaise structure juridique. Même si c'est un argument très formel, je pense qu'il est important car, bien souvent, la forme a une influence considérable sur le fond. La Fondation du Stade de Genève est une fondation de droit privé avec une structure mixte, c'est-à-dire qu'elle réunit des entreprises privées et des collectivités publiques. On a appris en commission que, tant que tout allait bien sur le chantier, tant que la construction avançait, tant qu'il n'y avait pas de problèmes financiers, tout se passait bien entre les différents partenaires qu'étaient les collectivités publiques – Ville de Genève, Ville de Lancy, Canton de Genève – et les partenaires privés, à savoir le groupe Jelmoli, le Crédit Suisse, la Fondation Hippomène. Mais, lorsque les problèmes sont survenus et que l'argent a manqué, les divergences d'intérêts sont apparues au grand jour. Cela a été souligné par le président du groupe Jelmoli, M. Rolland, qui n'est pas un mécène, car une entreprise privée n'a pas les mêmes objectifs qu'une collectivité publique. Lorsque l'argent est venu à manquer, les protagonistes de ce dossier n'ont pas marché main dans la main pour trouver des solutions communes, mais, au contraire, des conflits ont éclaté entre eux en fonction de leurs intérêts divergents.

C'est pourquoi, sur proposition du conseiller d'Etat socialiste Laurent Moutinot, on a commencé à réfléchir à une structure différente qui ait la forme d'une fondation de droit public. Il faut avoir ici l'honnêteté de reconnaître le mérite de celui qui a fait la première proposition de changement de structure: il ne s'agit pas de la commission des finances du Conseil municipal, mais bel et bien du conseiller d'Etat socialiste Laurent Moutinot, qui est en charge de ce dossier pour le Conseil d'Etat.

Le deuxième enseignement que l'on peut tirer de ce dossier, c'est que les problèmes rencontrés tiennent aussi à la façon dont on prenait les décisions et à l'ambiance de travail qui régnait au sein de la Fondation du Stade de Genève. Toute personne ayant assisté aux débats de la commission des finances ou ayant lu le rapport de M. Losio se rend très vite compte qu'en dehors des impondérables il y avait de grosses lacunes, un amateurisme, une légèreté... Il y avait une très grande confiance entre les différents partenaires, mais pas forcément toutes les compétences pour mener à bien un si gros chantier. La structure faisait qu'il y avait peu de transparence puisque, somme toute, à qui rendait-on des comptes? Pour prendre le champ municipal, il y avait M. Hediger, qui était aussi conseiller administratif. Rendait-il des comptes sur ce qu'il faisait dans cette fondation au Conseil municipal? Non. En rendait-il au Conseil administratif? Non plus, comme on l'on apprend en page 15 du rapport. C'est dire que le fonctionnement actuel dans de telles fondations est à réétudier et c'est ce que nous sommes en

train de faire en commission du règlement. Il est impératif de savoir qui fait quoi, avec quel mandat et quelles responsabilités, dans les fondations ou commissions extraparlimentaires.

J'en viens à la position du Parti socialiste. Pour l'instant, on a beaucoup entendu parler dans la presse de la position du Parti radical, excellemment relayée par M. Maudet. Pour ce qui est de la position du Parti socialiste, vous la retrouvez en page 43 du rapport. Si vous lisez attentivement ce dernier, vous vous rendrez compte que le Parti socialiste, dans ce dossier, tient le couteau par le manche, puisque c'est avec nous qu'il y aura une majorité. Nous avons donc fait des propositions en commission des finances pour arriver à une solution, nécessaire, à notre sens, parce que la Ville de Genève a une responsabilité dans ce dossier. En effet, nous avons accepté de mettre les 3 premiers millions de francs, nous sommes un des fondateurs de la Fondation du Stade de Genève et, jusqu'en mai 2003, nous l'avons présidée par le biais de M. André Hediger. Pour nous, la Ville a une responsabilité et, à partir de là, la question est de savoir comment couvrir le manco de 10 millions de francs que les différents partenaires doivent à l'entreprise Zschokke. La réponse est contenue dans les deux arrêtés figurant dans le rapport, dont je tiens à rappeler très brièvement la teneur.

Le premier arrêté stipule que les 2,5 millions de francs sont un prêt sans intérêts, remboursable sur trente ans. M. Ferrazino a émis quelques doutes sur la formulation que nous avons proposée, mais, pour nous, elle est juridiquement valide et nous avons eu bien de la peine à comprendre ce qu'il pensait quand il a remis en cause la forme prévue pour allouer cet argent. En l'occurrence, il n'a pas été tout à fait complet dans sa déclaration, puisqu'il a omis de préciser que ce montant irait à une fondation de droit public à créer. Aujourd'hui, cette dernière n'existe pas, elle ne pourra être créée qu'avec la volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, à majorité bourgeoise. Nous verrons donc, là aussi, si les discours de l'Entente seront relayés au Grand Conseil.

Pour nous, socialistes, il est totalement exclu – et c'est le sens de cet arrêté – de donner un centime à l'actuelle fondation de droit privé qu'est la Fondation du Stade de Genève. Nous ne donnerons de l'argent qu'à une fondation de droit public à créer. Tant que cette dernière n'existera pas, ce prêt ne sera pas octroyé; de plus l'argent ne sera débloqué que si les autres partenaires couvrent le manco. Là aussi, M. Ferrazino...

Le président. Madame Salerno, je vous prie de terminer.

M^{me} Sandrine Salerno. Je termine, Monsieur le président. M. Ferrazino a de la peine à comprendre, mais le calcul est très simple: si nous mettons 2,5 millions de

francs sur les 10 millions manquants, il restera 7,5 millions à couvrir par les autres partenaires, en excluant, en principe, le Canton et la Ville de Lancy, qui sont déjà passés à la caisse. Voilà, j'en ai fini pour ma première intervention. Je reprendrai la parole pour parler du deuxième arrêté.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je prends très volontiers la parole à la suite de M^{me} Salerno, puisque pratiquement tout ce qu'elle a dit, en tout cas concernant les travaux de la commission, s'inscrit dans la logique que nous avons également suivie. Je lui passe bien volontiers l'expression «couteau par le manche», même si le terme n'est pas tellement approprié dans la mesure où tous les groupes qui souhaitent que ce projet aboutisse tiennent le couteau par le manche... Il suffirait qu'un des groupes ne suivent pas pour que le projet ne puisse aboutir. C'est donc un effort collectif de groupes responsables et, à cet égard, je me réjouis des résultats des travaux de la commission.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, on ne peut pas se placer dans la situation hypothétique où nous aurions un projet sur le papier, sur lequel nous serions appelés à nous prononcer du point de vue de l'opportunité, de l'adéquation et du financement. Aujourd'hui, ce projet existe bel et bien, il y a un stade, un centre commercial. Nous ne pouvons donc pas nous retrancher derrière des éléments purement théoriques et faire abstraction de la réalité. Cette infrastructure – extrêmement importante par sa taille et également par l'utilisation que l'on peut en faire pour la ville de Genève notamment – existe et on doit en tenir compte, notamment en se demandant quel est le rôle de notre municipalité et les responsabilités qu'elle est tenue d'assumer.

A cet égard, je dois dire que ceux des conseillers administratifs qui, aujourd'hui, ne se sentent pas concernés par le stade n'ont pas toujours eu le même sentiment. En tout cas, les groupes qu'ils représentent ont une position bien étonnante... Il suffit de visionner le reportage sur l'historique du stade qui nous a été présenté en commission des finances pour voir que le représentant du Parti du travail, notamment, durant toute la phase de conception et de construction du stade, jusqu'à son inauguration, arborait un sourire bien différent de la mine qu'il a depuis qu'on parle de ce dossier dans cette enceinte. A cet égard, l'aspect un peu volatil de la position du Parti du travail n'est pas sans nous étonner...

J'en appelle à un certain réalisme, parce que nous ne sommes plus au début de cette histoire, parce qu'elle a commencé depuis un certain temps – je ne peux pas dire qu'elle a bien commencé – et nous ne pouvons pas, aujourd'hui, simplement nous en désolidariser. Par rapport aux interventions des opposants, nous avons vu, tout au long des travaux de la commission, une constance chez les Verts dans l'argumentation qu'ils présentaient par rapport à ce qui était leur position d'ori-

gine. Pour ce qui est de la position de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), vous aurez vu, à la lecture du rapport de minorité, qu'elle est un peu ternie par un certain esprit tendancieux, qui s'alimente de procès d'intention faits à ceux qui ont participé aux auditions, de choses que l'on fait semblant de ne pas croire... Pour ma part, je pense qu'il y avait mieux à dire dans ce rapport de minorité que ce qui figure dans celui qui a été rendu. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire en commission et je me fais un plaisir de le répéter ici.

Considérant tous les éléments qui ont été mentionnés, il vaut la peine de répéter qu'aujourd'hui le projet d'arrêté a beaucoup évolué par rapport à celui qui avait été déposé initialement. Il a beaucoup évolué, premièrement parce qu'il a pu rencontrer l'agrément d'une majorité de ce Conseil et, deuxièmement, parce que les cautèles qui avaient été esquissées ont pu être affinées dans un sens qui permet de garantir qu'un certain nombre de conditions seront réalisées avant que la Ville de Genève ne verse la somme proposée. Cela nous semble important, parce que, contrairement à ce qui a pu être dit, l'objectif n'est pas de se débarrasser de 2,5 millions de francs que l'on ne saurait pas utiliser autrement, mais c'est de verser ce montant dans un certain but, avec un certain nombre de conditions, dans un certain nombre de circonstances. Les discussions, parfois très franches, qui ont eu lieu à la commission des finances ont permis d'aboutir à un consensus qui nous semble pouvoir être voté par ce Conseil ce soir.

Il y a un élément que nous avons mentionné en commission et que je me permettrai de souligner à nouveau. Si on veut être sérieux, si on ambitionne véritablement que la Ville de Genève puisse apporter sa pierre à l'achèvement de ce stade, on devrait se garder d'insérer dans ce projet d'arrêté des conditions qui, à l'avance, présentent un risque important que, finalement, cette entreprise n'aboutisse pas. Je parle là de la fondation de droit public à créer. Si nous sommes acquis à l'idée qu'au final c'est bel et bien une fondation de droit public qui doit détenir le foncier, il ne faut pas se cacher non plus que la transformation juridique de la fondation actuelle, voire la constitution d'une nouvelle fondation et le transfert de l'immobilier sont des éléments qui prendront un certain temps.

Le magistrat l'a rappelé tout à l'heure, des poursuites sont actuellement engagées contre la fondation, qui ont notamment abouti à l'inscription d'hypothèques légales, lesquelles peuvent être assorties de délais. Il nous semblerait préjudiciable de ne pas laisser au moins la porte ouverte au Conseil administratif de sorte qu'il puisse faire le versement, pour autant que l'ensemble des autres conditions soient réalisées et quand bien même la fondation de droit public, que nous appelons également de nos vœux, ne serait pas encore formellement constituée. Pour cette raison, je vous propose un amendement, qui est soutenu par les radicaux et les démocrates-chrétiens et qui viserait à ajouter à l'article 3 du projet d'arrêté I la phrase suivante:

Projet d'amendement

«(...)Le montant mentionné à l'article premier peut toutefois être versé à la Fondation du Stade de Genève, s'il apparaît que le délai nécessaire à la mise en place d'une nouvelle fondation de droit public est incompatible avec le paiement des créances engagées pour la construction du Stade de Genève, notamment au regard des procédures de poursuites engagées par les créanciers. L'article 4 est réservé.»

Nous précisons que l'article 4 est réservé, afin de maintenir la cautèle qui prévoit qu'en tout état de cause et quel que soit le bénéficiaire des fonds ces derniers ne peuvent être débloqués qu'à la condition que la totalité du financement soit trouvée.

Cet amendement nous semble offrir au Conseil administratif la souplesse nécessaire pour aviser, dans l'hypothèse où la situation devrait se débloquer rapidement et où il ne serait pas possible d'attendre la création de la fondation de droit public. Je vois que cet amendement crée beaucoup d'agitation sur les bancs d'en face, je m'en réjouis, parce que c'est une émulation qui permettra certainement à tous d'en comprendre la teneur et d'y adhérer. Je le dépose sans tarder sur le bureau du président.

M. Guillaume Barazzone (DC). Pour rebondir sur ce qu'a dit M. Hainaut, je crois qu'il n'est pas nécessaire de répéter la raison pour laquelle le groupe démocrate-chrétien soutient cet amendement de l'Entente. En revanche, j'aimerais revenir sur le fond et réaffirmer haut et fort, au nom du Parti démocrate-chrétien, que nous soutenons ce stade depuis le début et que nous continuerons à le faire. Nous avons une responsabilité dans ce dossier, en tant que Ville de Genève, au même titre que les autres collectivités publiques que sont l'Etat et la Ville de Lancy. Ce soir, nous rappelons à ceux qui disent que le stade ne sert que des intérêts privés, qu'il est nécessaire que la collectivité publique assume ses responsabilités jusqu'au bout, parce que, en finançant les derniers travaux de rénovation, la Ville de Genève joue un rôle de catalyseur qui stimulera les investisseurs privés à finir les travaux.

Je crois que, si la saga a commencé il y a bien longtemps, il est nécessaire, pour comprendre la nécessité de finir ces travaux, de relire toute l'histoire du Stade de Genève à la lumière des décisions qui ont été prises dernièrement. Je rappellerai que, si l'Euro 2004 commence la semaine prochaine au Portugal, la Suisse, en partenariat avec l'Autriche, organisera l'Euro 2008. Hier, une décision est tombée dans le canton de Zurich et on sait que le stade de cette ville ne sera pas fini à temps. La Suisse risque donc de ne pas avoir assez de stades pour

les rencontres à venir. Genève, et donc le Stade de Genève, risque de devoir assumer encore plus de responsabilités lors de l'Euro 2008, et j'ai envie de sourire lorsque j'entends, de la part des Verts, qu'il ne s'agit que de matches amicaux. L'Euro, si je ne m'abuse, est une compétition internationale reconnue partout, qui donnera une aura à Genève et qui justifiera la décision d'investir dans ce stade.

Si le Stade de Genève fait rayonner Genève lors d'événements internationaux tels que l'Euro, il faut dire aux Verts qu'ils se trompent lorsqu'ils prétendent que le Stade de Genève ne sert que des intérêts privés. Cette infrastructure sert Genève, elle est au service de sa population. Vous considérez que le stade est en mains privées, mais nous, démocrates-chrétiens, considérons qu'il joue un rôle de lien social et qu'il est un instrument d'intégration. Il suffit de s'y rendre pour s'apercevoir que toutes les catégories de la population et toutes les nationalités sont représentées. Bien au-delà du sport business dont vous parlez, il joue un rôle de lien social, d'intégration et, finalement, permet à la population genevoise de se rencontrer lors d'un match ou d'un divertissement. Lorsque j'entends l'extrême gauche, le Parti du travail et l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), qui se vantent à longueur de journée de défendre les classes populaires, je me dis que, ce soir, ces deux partis se mettent un autogoal.

Bien que le match ait été long et que nous jouions les prolongations, je remercie les socialistes d'avoir donné un coup de pouce et d'avoir permis à l'entraîneur – c'est-à-dire les partis de l'Entente – qui a fait les bons choix dès le départ, de gagner la partie et de mettre le but en or. Ce soir, c'est une victoire pour Genève et je vous en remercie.

M. Pierre Rumo (T). En préambule, j'aimerais rappeler qu'en 1998 et 1999 je faisais partie des gens qui étaient plutôt opposés au Stade de Genève et que j'avais fait plusieurs interventions en ce sens. J'étais sceptique concernant ce stade et j'étais favorable à ce qu'un référendum soit lancé, soit contre l'arrêté municipal prévoyant le versement de 3 millions de francs par la Ville de Genève, soit contre les 20 millions de francs à verser par l'Etat de Genève. A l'époque, il faut rappeler que l'Alternative s'est montrée frileuse et qu'elle n'a pas voulu lancer de référendum contre l'un des deux arrêtés.

Finalement, le Stade de Genève s'est fait et on peut quand même se féliciter de sa construction, même si, au départ, il semblait qu'un stade de 25000 places était suffisant. Je remarquerai, comme M. Barazzone lors d'une précédente séance, que tous les stades au Portugal ont une contenance de 30000 à 65000 places. A l'heure actuelle, on n'imagine donc pas un stade de football ayant moins de 30000 places, pour satisfaire aux conditions de la Fédération internationale de football association (FIFA) et de l'Union européenne de football association (UEFA). A ce

sujet, j'aimerais signaler qu'à ce jour le Stade de Genève a déjà coûté environ 120 millions de francs et que, dans le journal *Market Magazine* du mois de juin 2004, on peut lire qu'au Portugal, pour la construction ou la rénovation des dix stades qui seront utilisés dans le cadre de l'Euro 2004, un investissement de 795 millions d'euros a été consenti. Cela équivaut à environ 120 millions d'euros en moyenne par stade. Sachant que les coûts de la construction au Portugal ne sont pas plus élevés qu'en Suisse, c'est un point qu'il faut souligner.

Concernant le surcoût du Stade de Genève, à la page 4 du rapport de M. Pierre Losio, on peut lire que trois éléments doivent être pris en considération. Premièrement, les retards causés par les recours introduits contre la construction, mais je ne pense pas que cela ait entraîné de nombreux frais supplémentaires. Deuxièmement, les plus-values acceptées par la Fondation du Stade de Genève et, troisièmement – c'est sans doute ce qui a entraîné le plus de frais supplémentaires – les nombreux travaux de sécurité demandés par la Commission interdépartementale chargée d'établir un inventaire des installations à risques majeurs comportant des produits dangereux (CIRMA) qui n'étaient pas prévus. Une somme importante a été consentie pour améliorer la sécurité du stade et du site. On lit même dans le rapport de M. Losio que ce stade est suréquipé et sursécurisé.

Concernant la prise de position de M. Moutinot en commission, on peut s'étonner de certaines de ses affirmations. En effet, M. Moutinot semble oublier qu'il y avait quatre représentants de l'Etat au sein de la Fondation du Stade de Genève, notamment M. Schipperijn qui assurait le relais entre la fondation et le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Certaines des phrases de M. Moutinot, devant la commission des finances, peuvent surprendre et notamment cette phrase quelque peu alambiquée – je ne sais pas si elle est due à la plume de M. Losio ou à M. Moutinot lui-même – je cite: «Je me reproche aujourd'hui de ne pas avoir imaginé que le maire de Genève – à l'époque il s'agissait de M. Hediger – et le patron du groupe Jelvoli ne réussirent pas à faire mieux.» M. Moutinot semble oublier que ce qui se conçoit bien s'énonce clairement...

D'autre part, j'ai eu l'occasion de voir le film de M. Pellarin: *Du pain et des jeux – L'aventure du Stade de Genève*. Je ne l'ai pas vu à la Télévision suisse romande – qui s'est également montrée frileuse et qui n'a pas voulu le passer – mais à la Maison des associations. Si M. Hediger, d'après M. Hainaut, était souriant pendant le film, j'ai également constaté que M. Moutinot changeait de position au fur et à mesure que le dossier du stade évoluait. Si M. Hediger n'avait qu'une seule position, qui était celle de l'optimisme, celle de M. Moutinot n'était pas très claire, en tout cas, à voir le film de M. Pellarin.

Pour toutes ces raisons, une partie de notre groupe votera l'arrêté, je dis bien «une partie de notre groupe», puisque, sur les membres présents aujourd'hui, deux d'entre eux refuseront le projet, alors que les trois autres devraient l'accep-

ter. D'autre part, si le projet d'arrêté aurait pu être un peu affiné, il n'est pas question, pour le Parti du travail, de voter l'amendement proposé par M. Hainaut, et j'espère qu'une majorité du Conseil municipal le refusera. En effet, il nous paraît indispensable que la fondation de droit public soit votée et mise en route par le Grand Conseil avant que la somme ne soit débloquée par la Ville.

A l'heure actuelle, on parle beaucoup des réseaux et l'*Hebdo* remarque, dix ans après les médias français, que beaucoup de choses fonctionnent selon le système des réseaux. Ainsi, on peut lire, dans le numéro du 13 mai 2004, une courte interview de M. Lüscher, avocat et député au Grand Conseil, qui dit ceci: «Quand on tutoie des conseillers d'Etat et que l'on possède leur numéro de téléphone portable, cela facilite énormément les choses.» Le téléphone portable, à l'heure actuelle, c'est tout dans notre société! On lit encore qu'il n'est «pas étonnant dès lors que Laurent Moutinot, Charles Beer et Robert Cramer soient autant de supporters assidus des «grenat».» On voit donc que certains Verts n'hésitent pas à soutenir le Stade de Genève! Il y a quelques années, M. Cramer disait ne s'intéresser qu'aux grandes compétitions telles que le Mondial ou l'Euro, mais il semble que, depuis le 14 mars 2003, il fréquente assidûment le Stade de Genève et qu'il aime bien assister aux matches plus modestes du FC Servette...

En dernier lieu, j'aimerais souligner, comme l'ont fait certains préopinants, que le football est un phénomène d'intégration, que beaucoup de jeunes étrangers s'investissent dans ce sport et que c'est un excellent moyen d'intégration. Il y a quinze jours, il y avait la finale Porto/Monaco. Entre 23 h et 1 h du matin, j'ai pu constater, puisque j'habite à quelques dizaines de mètres du carrefour de Rive, qu'il y avait en tout cas un millier de supporters portugais en train de faire la fête après la victoire de leur équipe. Il est évident que le football, à ce niveau-là, est un moyen d'intégration.

Le FC Servette est pratiquement la dernière équipe romande en ligue nationale A, si l'on excepte Neuchâtel Xamax, qui a frisé la descente en ligue nationale B – j'en reste à ces termes car ils me semblent plus usuels que les Challenge League et Super League. Il me semble important que Genève puisse conserver une équipe en ligue nationale A. Pour toutes ces raisons, une partie de notre groupe votera le projet d'arrêté, sans voter l'amendement libéral, radical et démocrate-chrétien.

M. Bruno Martinelli, rapporteur de minorité (AdG/SI). Bon nombre de raisons ont été exprimées ici et à la commission des finances pour expliquer et justifier l'octroi de ce prêt de 2,5 millions de francs. Permettez-moi d'en passer quelques-unes en revue pour voir s'il s'agit de motivations réalistes ou pas. La raison principalement invoquée, nous venons de l'entendre de la part de M. Barazzone, c'est que Genève, à travers ce magnifique stade, va rayonner dans

le monde entier et notamment lors de l'Euro 2008. Là, permettez-moi de mettre un petit bémol. N'oublions pas que, lors de l'Euro 2008, seuls trois matches – qui ne seront pas forcément des matches majeurs – seront joués à Genève. Il faudra aussi s'attendre à ce que, d'ici à quatre ans, la FIFA ajoute de nouvelles exigences. Ce serait donc pour ces trois petits matches qu'il faudrait à nouveau investir de l'argent.

Quant au rayonnement de la Ville, je rappelle que les conventions avec les privés en limitent la marge d'action. Si, par exemple, la collectivité décidait que le message véhiculé dans le monde devait être «Genève ville de paix», en décorant le stade avec les couleurs de la paix, elle ne le pourrait pas. En effet, comme je le disais tout à l'heure, le prêt de 20 millions de francs accordé par le Crédit Suisse est lié, pendant quatre-vingts ans, à une convention qui impose au stade de porter les couleurs et le logo de cette banque, ce qui n'est pas cher payé pour de la publicité soit dit entre parenthèses... «Genève ville de banques», voilà l'image qui va rayonner dans ce stade! Tout le monde en conviendra, la banque n'est pas l'image la plus reluisante que la Suisse peut donner...

Le deuxième argument, c'est qu'il s'agit d'un prêt et non pas d'une subvention. En l'occurrence, M. Ferrazino a déjà répondu. Je crois que, dans cette salle, personne n'est dupe: tout le monde sait bien que les prêts sans intérêts à longue échéance émis par une autorité publique sont rarement remboursés. D'ailleurs, dans le cas qui nous occupe, aucun plan de remboursement n'a été prévu, oubli qui démontre bien qu'un remboursement n'est pas vraiment prévu. Et même si on l'avait prévu, à quoi servirait-il puisqu'on prête de l'argent à un organisme dont la faillite à court ou moyen terme est à peu près prévisible? En effet, Monsieur le président, comment imaginer qu'une société qui n'arrive même pas à payer la navette TPG puisse retrouver une situation comptable et financière suffisamment saine pour affronter le futur? Comment imaginer que celle-ci puisse survivre trente ans sans faillite? Elle survivra trois ans peut-être, à coup de saupoudrages publics, et encore!

Autre raison invoquée: nous prêtons de l'argent non pas à une fondation de droit privé, mais à une fondation de droit public. Comme on l'a dit, cette fondation de droit public n'existe pas encore, et nous ne pouvons rien faire pour qu'elle existe, puisque cela ne dépend pas de nous. Dans ce sens, je trouve que l'amendement des libéraux a au moins l'avantage d'être clair sur leurs intentions. A ce sujet, je ne comprends pas la position du Parti socialiste, qui avait mis deux conditions, l'une étant la constitution d'une fondation de droit public et l'autre étant de connaître le montant manquant. Ni l'une ni l'autre ne sont remplies, puisque le manco se monte à 9 millions de francs, pour certains, et à 14,5 millions de francs pour d'autres. En réalité, nous n'en savons donc rien! J'invite les socialistes à réfléchir au fait que ces 2,5 millions seront probablement perdus et que nous avons d'autres priorités en ce moment.

M. Alpha Dramé (Ve). Mesdames et Messieurs, permettez-moi de commencer cette intervention par un proverbe africain qui dit: «Quand tu te couches sur le dos, si tu projettes ta salive en l'air, il faut l'attendre sur le visage.» Aujourd'hui, nous sommes en train de recevoir notre salive sur le visage et nous, les Verts, vous avons prévenus. Nous n'étions pas d'accord avec ce projet, parce qu'il était surdimensionné et que nous ne reconnaissons pas nos valeurs dans ledit projet. Ce stade est gigantesque et pas adapté à Genève. Nous vous avons demandé, à l'époque, de soutenir le sport populaire, de prévoir un stade à la dimension de notre équipe FC Servette, qui est une petite équipe et qui peut tout à fait se contenter d'un stade de 15000 places. Vous avez refusé, vous avez préféré un grand projet. En l'occurrence, ce projet n'a pas été lancé par le secteur public, il a été conduit par les privés et il est aujourd'hui un peu facile de faire appel aux fonds publics. Le projet a gonflé, il continue à gonfler, il n'est pas encore fini et, en fin de compte, on demande au public de passer à la caisse! Nous, les Verts, nous ne nous reconnaissons pas dans ce projet et nous n'irons pas dans votre sens, car ce projet n'est pas fiable.

En commission, lors des auditions, nous tombions souvent des nues devant les propos tenus par les entrepreneurs, qui étaient soi-disant les meilleurs en matière de montage de projet. Ils nous disaient que ce n'était pas prévu, qu'ils ne savaient pas que, lorsqu'un stade de 30000 places était construit à côté d'une gare routière, il fallait respecter l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). Nul n'est censé ignorer la loi, mais les entrepreneurs l'ignoraient. C'est ainsi qu'on se retrouve avec un excédent de dépenses, qui va au-delà de 10 millions de francs. Car il ne s'agit pas de mettre 10 ou 14 millions de francs dans ce stade: cela va coûter beaucoup plus, mais on ne vous l'a pas encore dit. Vous verrez qu'on reviendra devant ce Conseil municipal pour lui demander de prendre ses responsabilités!

Quand on monte un projet en partenariat public/privé, cela signifie que le public va se servir de la capacité de gestion du privé pour avoir un projet et des prestations fiables. Malheureusement, c'est le contraire qui s'est passé ici: comme le projet n'a pas marché, on veut le ramener au sein du public. Peut-être va-t-on nous conseiller quelque chose de plus simple, comme la réintroduction du stade dans le patrimoine du canton de Genève, avec l'engagement de fonctionnaires pour le faire fonctionner! Ainsi, le tour est joué, c'est réglé, on gère le stade au sein de la fonction publique. C'est pratiquement ce que vous faites, en nous demandant de mettre de l'argent pour le stade aujourd'hui, d'en remettre demain...

Je voudrais dire quelque chose à M. Barazzone...

Le président. Je transmettrai, Monsieur Dramé!

M. Alpha Dramé. D'un stade de 25000 places, on est passé à un stade de 30000. D'un stade de 80000 millions de francs, on est passé à un stade de 110, 120, voire 130 millions de francs. Cela parce qu'on était enthousiasmé et que l'on a rêvé. Nous, les Verts, nous ne rêvons pas lorsque nous gérons le bien public. Quand vous nous parlez du temple de la consommation qu'est aujourd'hui le stade, avec ses embouteillages, en nous disant qu'il créera des liens sociaux, nous ne pouvons pas nous reconnaître dans ce rêve. Notre rêve, c'est plutôt de barrer des rues, afin de permettre aux gens de se connaître, de discuter, de vivre, car c'est ainsi qu'on crée des liens sociaux!

M. Maudet parle de reprendre les murs, pour permettre à la Société d'exploitation du Stade de Genève de pouvoir fonctionner, de s'autogérer, de s'autosuffire, et ainsi tout ira bien. Monsieur Maudet, vous savez très bien qu'en commission M. Marc Roger nous a dit que le sport ne représentait que 20% des activités se déroulant dans l'enceinte du stade, les autres 80% concernant notamment l'organisation de spectacles et autres manifestations. A cet égard, lorsque nous avons visité le stade, nous avons pu constater qu'il ne pouvait pas recevoir ces 80% d'activités qui étaient prévues, parce qu'il n'était pas fini, parce que les portes n'étaient pas adaptées, parce que l'«event center» n'était pas fini... M. Marc Roger a pris cette affaire, mais je ne sais pas comment il va se débrouiller...

Madame Salerno, permettez-moi de vous dire...

Le président. Je transmets aussi, Monsieur Dramé! (*Rires.*)

M. Alpha Dramé. Oui, Monsieur le président, transmettez-lui que «quand tu dances avec un aveugle au tamtam il faut de temps en temps lui marcher sur les pieds pour lui rappeler qu'il ne danse pas seul!» (*Rires et applaudissements.*) M^{me} Salerno veut bien donner 2,5 millions de francs pour autant qu'on crée une fondation de droit public. Quand cette fondation sera créée, elle recevra cette somme qui permettra au stade d'être à la hauteur de celui de Bâle, de recevoir autant de spectateurs, d'être aussi performant... Vous savez bien que c'est un rêve: dans l'état actuel, que ce soit avec une fondation de droit privé ou de droit public, le stade est budgétivore, et ce n'est pas qu'un problème de gestion! Vous avez peut-être les moyens de demander au Grand Conseil de voter en urgence, dès demain, une fondation de droit public pour la Ville de Genève, qui va voter ce soir 2,5 millions de francs pour le stade, mais je crois que c'est encore projeter sa salive en l'air! Il ne faut pas continuer, car on va la recevoir sur le visage... Nous ne voterons pas ce projet, nous n'y croyons pas, nous ne nous reconnaissons pas là-dedans; nous sommes pour le sport populaire, nous ne sommes pas pour la compétition. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. Alain Marquet (Ve). Mesdames et Messieurs, j'ai un peu l'impression d'être Sheila après Karajan... (*Rires.*)

Le président. C'est exactement cela!

M. Alain Marquet. J'aimerais rappeler trois choses à ce Conseil municipal. La première, c'est le dégât collatéral majeur issu du choix de faire le Stade de Genève: suite aux échanges fonciers, nous nous sommes retrouvés avec l'Alhambra sur les bras, dont la rénovation nous coûtera grosso modo 20 millions de franc! C'est un point à verser au dossier.

La deuxième chose concerne le prêt sans intérêts sur trente ans et le plan de remboursement, qui n'existe d'ailleurs pas vraiment. Je rappellerai ici qu'un tel prêt sera d'abord érodé par l'inflation, qu'il le sera ensuite par la progression à froid et que, dans trente ans, si tant est qu'il puisse nous revenir quelque chose, nous devrions recevoir la moitié du montant que nous prêtons actuellement à la Fondation du Stade de Genève.

La troisième chose, c'est que, dans la situation budgétaire difficile dans laquelle nous nous trouvons, il va bien falloir, à un moment ou à un autre, envisager des compensations à ces 2 ou 3 millions que certains projettent de mettre dans ce montage financier plus ou moins branlant. Alors, j'aimerais poser la question à ceux qui s'appêtent à voter ce projet d'arrêté: ont-ils l'intention de racler sur la culture au mois de décembre quand nous discuterons du budget 2005, de racler sur le social en supprimant des places de crèche, ou de raboter l'indexation des fonctionnaires municipaux?

M. Pascal Rubeli (UDC). C'est fantastique, nous passons un moment merveilleux! Mesdames et Messieurs, il faut être concrets et pratiques: en réalité, on ne parle pas uniquement du FC Servette, on parle d'un outil, d'un moyen de faire certaines choses. Il a été relevé que 80% des activités du stade concerneraient autre chose que le football, c'est dire qu'on pourra y organiser beaucoup d'autres activités. Alors, à l'évidence, il faut terminer ce que l'on a commencé. Sans préjuger du non-remboursement d'un prêt sans intérêts – peut-être en tenant compte des éléments que M. Marquet a cités – sans préjuger d'une faillite – là aussi, on peut se poser des questions – on doit terminer le stade et aller de l'avant. Notre groupe votera ce projet d'arrêté et soutiendra l'amendement qui a été proposé tout à l'heure.

M. Georges Queloz (L). Je regrette qu'un grand nombre d'entre nous se soient mis hors jeu ce soir. En effet, la question n'est pas de remettre en cause le choix qui a été fait, de manière très démocratique, de construire un stade pour lequel la Ville était partie prenante. Ici, vous me permettrez de tirer un coup franc, Monsieur le président. Il est quand même assez surprenant d'entendre un magistrat qui, dans tous ses projets, n'a cessé de demander des rallonges, de l'entendre reprocher à ceux qui ont construit ce stade d'avoir dépassé les budgets. On sait très bien que les devis avaient été faits dans une période conjoncturelle qui n'était pas la même que lors de la réalisation, et qu'entre-temps il y avait eu une amélioration de la situation conjoncturelle. Aujourd'hui nous sommes à nouveau dans une courbe descendante inquiétante et nous avons donc l'obligation d'éviter la faillite à une entreprise qui a fait un tel effort. La Ville doit prendre ses responsabilités, faire face à ses engagements dans la proportion qui est la sienne. Il faut comparer le dépassement qui nous est annoncé par rapport au montant initial et par rapport à d'autres projets. Un peu plus tard dans la soirée, nous aurons l'occasion de parler du «cube d'air» que l'on s'est payé et pour lequel vous ne saurez que dire oui à une dépense démesurée: là, vous l'aurez compris, je parle de la proposition PR-330 à la rue de Lyon!

Mesdames et Messieurs, un peu de sérieux! Vous voulez faire de la politique en disant que vous soutenez le sport populaire plutôt que le sport business. Mais s'il n'y a pas d'élément phare dans le domaine du sport, il n'y a tout simplement plus de sport populaire!

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Je ne dirai pas que l'entreprise Zschokke a effectué pour 2 millions de francs de travaux non commandités, montant qui s'ajoute aux 14 millions qui devront bien être payés un jour. Je ne dirai pas que le Crédit Suisse et que le groupe Jelmoli ont fait un bénéfice, durant l'exercice 2003, qui se monte respectivement à 80 et à 100 millions de francs. Je ne dirai pas que les privés, qui, dans ces affaires, on le sait, sont les seuls à retirer du bénéfice, n'hésitent pas à puiser dans les caisses publiques, même s'ils sont riches à millions – si cela marche, pourquoi se priver? Je donnerai ici un exemple tiré du dossier que l'on traitera tout à l'heure à l'occasion du rapport P-94 A sur Rhino, à savoir le projet de M. Schroeder, qui devait percevoir 750000 francs de bonus à la rénovation. Vous comprendrez pourquoi je vous donne cet exemple: ce bonus ayant été supprimé à cause d'un malencontreux retard de signature, le projet a subitement coûté 750000 francs de moins! Où serait donc passée cette somme, je vous le demande?

Je ne dirai pas tout cela, j'insisterai simplement sur un point qui concerne les droits démocratiques. Tout le monde a oublié un peu trop vite qu'une initiative aurait dû être soumise au peuple. Cette initiative a purement et simplement été

supprimée, parce que les travaux du stade avaient déjà commencé. Je demanderai donc au groupe socialiste – vous transmettez, Monsieur le président – qui s'apprête à permettre à des privés de s'enrichir encore plus en donnant aujourd'hui 2,5 millions de francs, demain 4 millions, après-demain 10 millions, je demanderai à ces conseillères et conseillers municipaux de réfléchir un peu, avant d'oser encore revendiquer une place à la gauche de cette enceinte!

Le président. Merci, Madame Thiévent, je transmets votre message au groupe socialiste et je donne la parole à M. Barazzone.

M. Guillaume Barazzone (DC). Je répondrai très brièvement à l'argument des bancs d'en face qui concernait le surdimensionnement du stade. Si on est passé de 25000 places à 30000 places, c'est précisément pour répondre aux normes de l'UEFA et nous permettre d'accueillir l'Euro en 2008. M. Dramé n'est plus là, mais, tout à l'heure, il parlait de rêves et je crois que, pour les Portugais, le rêve est devenu réalité. Le premier ministre portugais s'est exprimé: il attend un million de touristes dans les différentes villes portugaises organisant l'Euro 2004. Il a parlé d'une somme de 400000 millions d'euros de retombées économiques pour les différentes villes. Je signalerai au passage un élément pour stimuler votre réflexion et peut-être pour vous faire changer d'avis ce soir: l'Euro sera le troisième événement sportif le plus regardé au monde après les Jeux olympiques et le Mondial de football. Voilà un élément de réflexion, Mesdames et Messieurs, pour vous qui, souvent, savez très bien dépenser l'argent, mais qui, en revanche, vous souciez bien peu de créer des recettes pour notre ville. Cet événement planétaire permettra justement à Genève et aux différentes villes de Suisse d'engranger des recettes, grâce aux effets induits par ce genre d'événement sportif, grâce aux touristes étrangers qui viendront à cette occasion.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste a pris le temps de la réflexion, et cela bien avant que M^{me} Thiévent ne le lui propose, mais nous la remercions quand même pour ses propos! Il a pris le temps de la réflexion quand il a décidé, en assemblée générale, de voter une certaine somme pour payer une partie de l'hypothèque légale, en y mettant des conditions.

Ces conditions, vous les trouvez en pages 43 et 44 du rapport de MM. Losio et Martinelli. Elles sont les suivantes – je vais essayer de les rappeler très clairement, puisque, entre ma première et ma deuxième intervention, beaucoup de choses ont été dites à ce sujet et que, visiblement, nous avons été mal compris. Il s'agit d'accorder un prêt de 2,5 millions de francs sans intérêts, remboursable sur

trente ans, à une fondation de droit public à créer, et non pas à la Fondation du Stade de Genève comme quelqu'un vient de le dire. Cette somme ne sera versée que si le reste de la somme due, soit 7,5 millions de francs, est aussi réunie. Voilà, ce sont les conditions mises par le Parti socialiste, elles ont été décidées il y a fort longtemps, elles ont été proposées en commission des finances, où, effectivement, elles ont recueilli une majorité. Ce sont les conditions que nous voterons ce soir et nous n'en voterons aucune autre, et certainement pas l'amendement déposé par la droite.

Pour montrer que notre position est aussi prudente, nous avons proposé, en commission des finances, un arrêté II que vous trouvez à la page 44 et qui stipule: «La Ville de Genève ne peut être représentée au conseil de la fondation de droit public à créer pour le Stade de Genève sans l'accord préalable du Conseil municipal.» Nous pensons, comme M. Martinelli notamment, que ce stade a coûté cher et qu'il continuera à coûter cher. Alors, est-ce que la Ville aura envie de siéger dans cette fondation de droit public? Est-ce qu'elle aura pour priorité politique de continuer à mettre de l'argent dans cette fondation à créer? Aujourd'hui, nous ne répondons pas, mais nous ne sommes pas dupes. Il est clair que cela coûtera encore de l'argent, mais aujourd'hui nous ne débattons pas de cela, nous débattons des 10 millions de francs, objet de la créance légale qui court jusqu'à la fin du mois de juin.

Concernant la proposition d'amendement qui a été déposée par MM. Hainaut, Maudet et Mettan, nous n'entrerons pas en matière. Cet amendement avait déjà été proposé en commission des finances et nous l'avions refusé. Nos conditions sont claires, elles sont à prendre ou à laisser. La Ville pourra débloquer l'argent à destination de la fondation de droit public à créer et certainement pas, même de manière transitoire, à destination de la Fondation du Stade de Genève.

Même si l'entreprise Zschokke, à la fin du mois de juin, décide d'entamer la procédure de recouvrement auprès de l'Office des poursuites et faillites, cela prendra deux ans, durée moyenne de toutes les procédures. Nous pensons donc qu'on a le temps de créer cette fondation, reste à voir si la volonté politique subsiste. Ce soir, on nous demande de nous prononcer sur un objet, nous le faisons, mais nous ne pouvons pas savoir ce que décidera le Grand Conseil. Nous savons seulement qu'il aura le temps de décider, puisque, dans le meilleur des cas, Zschokke n'arrivera pas avant deux ans à la fin de la procédure, à savoir la mise aux enchères du Stade de Genève. L'amendement proposé est donc nul et non avenu. Nous n'entrerons pas en matière.

Finalement, on a beaucoup parlé de la politique du Parti socialiste ce soir et nous allons donc être très clairs. C'est parce que la Ville a une responsabilité dans ce dossier, parce qu'elle était membre fondateur, parce que M. Hediger siégeait au conseil, parce que nous sommes entrés une première fois en matière en votant

3 millions de francs que nous acceptons de continuer à endosser nos responsabilités politiques. C'est une décision qui est pragmatique, nous ne la prenons pas de gaieté de cœur, car le programme politique du Parti socialiste n'était pas de boucher les trous du Stade de Genève. Le Parti socialiste a une priorité qui a été largement évoquée lors de notre campagne électorale et qui est le social, l'action politique menée par notre magistrat Manuel Tornare. Pour nous, aujourd'hui, la priorité politique est notamment la construction de crèches et non le Stade de Genève. Mais il se trouve des moments dans la vie politique où il faut prendre ses responsabilités. En ce qui concerne le Stade de Genève, nous estimons avoir une responsabilité à prendre et c'est pourquoi, avec les cautions que nous avons posées, nous voterons les deux arrêtés acceptés en commission des finances.

Enfin, pour répondre à M. Dramé qui m'invitait à danser avec lui, je dirai que j'accepte bien volontiers! J'ai l'impression que, dans ce débat-là, ce sera plus difficile que prévu, mais que, par contre, avec M. Cramer, j'aurai plus de chance de danser, puisque, visiblement, la position du Conseil d'Etat et de ce conseiller d'Etat là n'est pas celle de son groupe! (*Applaudissements.*)

M. Didier Bonny (DC). L'intervention de M^{me} Salerno a remis, si j'ose dire, l'église au milieu du village. Il est vrai qu'en une heure et demie de débat on a entendu un peu tout et n'importe quoi. Parfois, j'ai eu l'impression qu'on allait voter un arrêté pour l'octroi d'un crédit pour la construction du stade et je ne suis pas sûr que tout le monde ait compris de quoi il en retournait ce soir. En résumé, il y a une facture de 10 millions de francs à régler, des travaux ont été faits, il faut maintenant les payer. Il ne s'agit pas d'engager de nouveaux travaux, mais seulement de payer ceux qui ont déjà été faits. Ce soir, on nous demande si nous sommes d'accord de participer au règlement de cette facture, ni plus, ni moins.

Comme l'ont dit certains intervenants, celles et ceux qui ont, au départ, amorcé la pompe en votant le premier crédit de 3 millions ont une responsabilité et doivent faire en sorte que cette facture soit payée, puisque notre représentant au sein du conseil de fondation a voté les dépassements. Je ne lui lance pas la pierre, bien au contraire; si j'avais été à sa place, j'aurais probablement fait la même chose, puisqu'il s'agissait notamment de travaux de sécurité exigés en cours de route. On ne s'arrête pas quand on est si près du port, on va jusqu'au bout et on assume!

En l'occurrence, je suis bien content que certains membres du Parti du travail reviennent sur la position qui a été prise par leur groupe en commission des finances. Ceux qui voteront ces deux arrêtés ce soir feront preuve de responsabilité et de cohérence par rapport à la position qu'ils avaient prise au moment de construire le Stade de Genève.

M. Marquet nous a fait un de ses numéros de démagogie dont il a le secret, en disant que voter ces 2,5 millions de francs, c'était les enlever à la culture, aux fonctionnaires... Il n'a pas parlé des crèches ou des personnes âgées, mais il aurait pu! C'est vraiment de la démagogie de bas étage, puisque ces 2,5 millions de francs seront pris sur le compte d'investissements. Et s'il veut que le Parti démocrate-chrétien lui dise où économiser cette somme, je lui rappellerai que ce Conseil a voté dernièrement un crédit de 4 millions pour l'immeuble sis au 79, rue de Lausanne. Nous étions contre cet achat... (*Remarque.*) 1,5 million pour l'achat, plus 2,5 millions de travaux, Monsieur Broggin...

M. Roberto Broggin (Ve). C'est vraiment n'importe quoi!

M. Didier Bonny. Monsieur Broggin, au royaume du n'importe quoi, vous n'êtes pas les seuls, cela devrait vous consoler!

Cela étant dit, je voudrais répondre à M. Ferrazino – je regrette qu'il ne soit pas là – qui disait ne pas savoir si le manco était de 10, de 14 ou de 14,5 millions. S'il avait lu correctement le rapport, il aurait vu qu'il manque 14,9 millions de francs pour terminer le tout. Il y a encore des travaux à faire pour 4,9 millions de francs, mais on ne nous demande pas de les faire ce soir. Je répète qu'on nous demande simplement de payer la facture des travaux qui ont été faits, ni plus, ni moins. Mais, évidemment, lorsqu'on est contre un dossier, on utilise un peu n'importe quels arguments!

Enfin, je dois reconnaître que la position de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et des Verts est totalement cohérente. Ils n'ont jamais été pour le Stade de Genève, ils ne voteront pas les arrêtés ce soir, très bien! Pour les autres, nous qui avons soutenu le Stade de Genève dès le départ, nous devons voter ces 2,5 millions de francs, avec les conditions qui ont été mises. Je ne vous cache pas qu'au sein du Parti démocrate-chrétien nous n'étions pas forcément d'accord avec l'une ou l'autre de ces conditions, mais nous n'avions pas tellement le choix: nous étions obligés de transiger pour obtenir un résultat positif. En l'état, nous pensons qu'il vaut mieux voter ces textes que rien du tout. Allons de l'avant, terminons ce débat et votons ces deux arrêtés!

M. Pierre Maudet (R). Je voudrais lever quelques ambiguïtés exprimées par les uns et les autres tout à l'heure, en particulier par le magistrat Ferrazino. Je comprends bien qu'il soit excusé et vous lui transmettez, Monsieur le président, je n'en doute pas. J'ai été surpris, pour ma part, que ce soit lui qui s'exprime au nom du Conseil administratif. D'une part, j'avais cru comprendre que la mairie

avait changé de titulaire et, d'autre part, je ne sais pas vraiment, vu la position des partis, quelle est la position exacte du Conseil administratif. A-t-il pris une position catégoriquement opposée à notre projet d'arrêté ou aurait-il, par hasard, reconsidéré sa position? Bref, M. Ferrazino parlait tout à l'heure d'une saine curiosité qui l'a amené à se renseigner au Registre foncier pour savoir ce qu'il en était du montant exact des hypothèques légales. M^{me} Salerno a expliqué tout à l'heure qu'il s'agit de 9,2 millions de francs pour une hypothèque légale qui échoit à la fin du mois de juin et d'une autre somme pour une hypothèque à échéance bien plus lointaine. Il est donc bien dommage que M. Ferrazino n'ait pas fait cette différence. En l'état, le poids qui pèse sur le stade est de 9,2 millions de francs, qu'il s'agit de prendre compte ce soir, parce que c'est la toute prochaine échéance qu'il faut régler.

Concernant l'objection faite par M. Ferrazino, qui demandait pourquoi nous n'avions pas prévu d'hypothèque légale dans notre projet d'arrêté comme condition de remboursement, pour avoir une garantie en quelque sorte, je dirai que cela montre bien de quelle manière M. Ferrazino considère notre participation dans cette affaire. En l'occurrence, nous sommes partie prenante dans ce dossier, nous sommes dans le conseil de fondation, nous ne pouvons donc pas nous mettre une hypothèque légale à nous-mêmes, ce n'est simplement pas possible! Cette objection montre bien le problème de celui qui s'exprimait tout à l'heure sur ces bancs, qui ne s'adressait plus à nous en tant que magistrat, mais en tant que député qui, après avoir bataillé contre le stade au Grand Conseil, voulait assouvir une sorte de vengeance et revenir sur cette affaire dans son habit de député. C'est ce que nous avons ressenti dans ce dossier et je voulais le souligner, car je trouve cela déplorable. Il s'agit ici d'assurer, lorsqu'on parle de responsabilité, la continuité de l'Etat, ou plus exactement la continuité de la Ville. Nous avons pris des engagements, nous les assumerons jusqu'au bout. Je regrette que le magistrat ne soit pas allé dans ce sens.

Dans le même ordre d'idées – et j'en finirai par là, Monsieur le président – je regrette qu'on se soit permis de dériver sur l'immeuble «Rhino», sur les projets immobiliers des uns et des autres, qu'on ait à nouveau, une fois de plus dans cette enceinte, vilipendé les privés. Pour certains, «privés» est un gros mot, alors que ce sont précisément les privés et les partenariats que nous pouvons mettre en place avec eux qui nous permettent de mener, tout au long de l'année, la politique sociale que nous décidons, que vous décidez notamment, Mesdames et Messieurs de la majorité. Ce sont les privés qui permettent de faire tourner la boutique!

Mesdames et Messieurs, un peu de cohérence! Si nous n'avions pas de Grand Théâtre, qui correspond à un certain standing de notre ville, si nous n'avions pas un certain nombre d'infrastructures, de programmes, d'institutions, nous ne serions pas ce que nous sommes aujourd'hui. Le stade participe à cela, on n'en

voit peut-être pas les résultats immédiatement, mais il participe bel et bien au standing de Genève. Comme l'a excellemment rappelé mon collègue Barazzone tout à l'heure, il est essentiel de voter ce projet d'arrêté, parce qu'il y a l'échéance de l'Euro 2008 et parce que ce stade est nécessaire du point de vue socioéconomique dans notre canton.

M. Pierre Rumo (T). J'aimerais ajouter quelques mots concernant l'initiative populaire pour un stade de 15 000 places qui avait été lancée à l'époque. Sans revenir sur la décision finale prise par le Tribunal fédéral, j'aimerais souligner que cette initiative avait abouti très tardivement. Comme certains l'ont dit, cette initiative a été déposée après le début des travaux. A mon avis, je le répète, un référendum municipal ou cantonal contre les premiers crédits aurait été suffisant pour permettre à la population de notre canton ou de notre ville de s'exprimer et de dire si elle voulait ou non un stade. Mais lancer une initiative alors que les travaux avaient déjà commencé était, à mon avis, complètement déplacé et antidémocratique.

Concernant la Fondation du Stade de Genève – je n'ai peut-être pas relevé ce point de manière assez nette lors de ma première intervention – on a l'impression, en lisant le rapport de M. Pierre Losio et les déclarations faites par certaines personnes auditionnées devant la commission des finances, que M. Hediger prenait tout seul les décisions concernant, notamment, les plus-values et les travaux supplémentaires faits au Stade de Genève. J'aimerais rappeler ici – cela figure en page 2 du rapport – qu'au sein de la fondation il y avait quatre membres représentant l'Etat de Genève, donc proches de M. Moutinot; un membre de la Ville de Genève, soit M. Hediger; un membre du Crédit Suisse; un membre de la Fondation Hippomène et, dès 2000, un membre du groupe Jelmoli. Enfin, en 2001, la Ville de Lancy a rejoint la fondation avec M. Pascal Chobaz. Il est donc évident que les travaux supplémentaires ont été approuvés, comme dans tout comité ou toute association, par la majorité des membres de la fondation et que ce n'est pas M. Hediger seul qui en a décidé.

J'ai aussi été étonné que M. Marquet évoque comme il l'a fait l'échange foncier de 1997. J'ai toujours pensé que l'Alhambra était considéré comme un bâtiment important par les Verts et notamment par le département des affaires culturelles. Je suis donc étonné, même s'il est vrai qu'il faudra y faire des travaux importants, que le groupe des Verts regrette que l'Alhambra ait fait partie de l'échange foncier entre la Ville et l'Etat de Genève.

Concernant l'Euro 2008, M. Martinelli a l'air de connaître la façon dont sera organisée cette manifestation, de manière prémonitoire, comme M. Soleil, puisqu'il nous dit qu'à Genève il y aura trois matches mineurs. Il est extraordi-

naire qu'en 2004 M. Martinelli puisse déjà prédire que notre ville aura droit à trois matches mineurs. En l'occurrence, il ne faut pas oublier que Zurich n'aura peut-être pas de stade et qu'il y aura donc un ou deux matches supplémentaires à Genève.

En revanche, je mettrai un bémol concernant les retombées de l'Euro 2008. Elles ne seront pas aussi importantes pour la Suisse et pour Genève en particulier qu'elles le seront en 2004 pour le Portugal. En effet, deux pays organisent l'Euro 2008, l'Autriche et la Suisse, et il semblerait que, dans un tel cas, les supporters restent moins longtemps dans les villes où ont lieu les matches. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que les goals de l'Euro 2008 vaillent de l'or, comme dit le journal *Market Magazine*.

Voilà ce que j'avais à ajouter. Comme je l'ai dit, une partie du groupe du Parti du travail ne votera pas l'amendement, pensant que le Grand Conseil aura le temps de choisir la voie de la fondation de droit public et que l'argent de la Ville ne sera pas débloqué tant que cette dernière ne sera pas votée.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Une fois de plus, nous avons un débat intéressant qui concerne, comme souvent, la manière dont la droite aime privatiser les bénéfiques et collectiviser les pertes! (*Brouhaha.*) Je suis juste étonné de voir que la droite déborde sur l'Alternative, mais nous saurons nous en souvenir lorsque certains refuseront... (*protestations*) ...lorsque certains refuseront certains crédits qu'il nous faudra voter dans les difficultés financières qui nous attendent!

Ce soir, on nous propose d'occuper une chaise que nous avons laissée vide – et que nous-mêmes, nous souhaitons vide – pour une somme annuelle de 2,5 millions de francs: cela fait cher la chaise, les citoyens apprécieront!

Pour remplir un stade de 30000 places, on compte, sinon sur Johnny Hallyday, du moins sur les Portugais de notre canton... Il est vrai que les Portugais adorent le football... Je propose donc à M. Barazzone d'offrir le Stade de Genève au club de Porto, pour qu'il nous le remplisse, et puis on enverra le FC Servette, avec ses 8000 spectateurs, à Porto, et on verra si les Portugais trouvent ce type d'échange satisfaisant!

Notre groupe, nous l'avons déjà dit, ne se sent pas engagé par les 3 millions de francs déjà votés par le Conseil municipal, puisque nous y étions opposés dès le départ – certains l'ont rappelé et je les en remercie. Notre honneur, ce soir, contrairement à d'autres, ne sera pas de tenir par le manche le couteau que nous tend la droite pour escroquer nos concitoyens! (*Exclamations.*) Par contre, nous remercions les libéraux pour l'honnêteté dont ils font preuve en présentant leur amendement, dans la mesure où l'arrêté, tel quel, nous paraît assez malhonnête.

En effet, dans l'article 2, on nous propose un prêt remboursable, alors que nous savons tous que c'est un don caché. L'article 3 est encore plus malhonnête, car il n'est pas clairement dit que la Ville ne mettra pas les 2,5 millions avant la création de la fondation de droit public. Je constate ici que l'énoncé «pattaronien» – dont nous a si bien parlé M. Jacques François! – est repris par M^{me} Salerno, qui nous explique que les socialistes ont dit non dans le rapport – lisez la page 15 – mais qu'ils vont dire oui à l'arrêté. Ainsi, de toute façon, dans les deux cas, ils auront bien voté!

Je reviens à l'amendement des libéraux, qui nous plaît assez en définitive et qui nous séduit, parce qu'il met un peu d'honnêteté dans cet article 3. Il consiste à dire que l'argent sera donné même si la fondation de droit public tarde à venir ou ne vient jamais. Ainsi, tous les partis qui vont voter cet arrêté s'engageront de manière très claire!

M. Pierre Muller, maire. Certaines questions ont été posées tout à l'heure auxquelles je souhaiterais répondre au nom du Conseil administratif. Vous avez devant vous trois magistrats représentant des partis différents et je précise que ces trois représentants, dont je fais partie, sont parfaitement en phase avec ce qui a été dit, demandé et fait par les partis que nous représentons. Nous n'avons donc pas changé d'avis par rapport à ce qui a été fait jusqu'ici. Je rappelle que les discussions avaient déjà été vives, lorsqu'il avait fallu voter les 3 millions d'investissement initiaux pour le Stade de Genève.

Nous en avons discuté au sein du Conseil administratif et nous sommes tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut maintenant créer une fondation de droit public. Il est clair que la Ville de Genève, respectivement son Conseil administratif, sera représentée dans ladite fondation – pour autant qu'elle existe, bien sûr – et que nous y siégerons avec plaisir.

Certaines modes, à Genève, sont parfois un peu désagréables. Ainsi, on ne dit pas toujours la vérité lorsqu'on fait des investissements. A cet égard, l'affaire du Stade de Genève est patente. On a parlé, à un certain moment, d'une soixantaine de millions de francs et on finit à plus de 100 millions. Je suis navré de cet état de fait, mais c'est un peu une coutume genevoise, on a tendance à ne pas dire la vérité en matière d'investissements. Je ne veux pas vous faire une liste exhaustive de ce que nous avons vu passer depuis un certain nombre d'années, parce que cette liste serait bien longue. Il faut donc à l'avenir être transparent, dire la vérité et afficher le coût réel des projets.

En l'occurrence, dans le Stade de Genève, cela a été dit, il y a eu des travaux additionnels, en matière de sièges supplémentaires, en matière de sécurité, de

confort. Voilà pourquoi nous en sommes maintenant à un montant qui dépasse largement les 100 millions de francs. Comme le dit le dicton populaire, lorsque le vin est tiré, il faut le boire. C'est douloureux, c'est une potion amère, mais nous devons l'avalier, et c'est pourquoi le Conseil administratif, ici représenté, vous suggère de voter ces arrêtés.

M. Roberto Broggin (Ve). Les propos qui viennent d'être tenus par M. le maire sont assez graves. Si j'ai bien compris, il prétend qu'à Genève on ne dit pas toujours la vérité en matière d'investissements. Est-ce à dire que, si un vendeur propose une voiture d'occasion à 2000 francs ou une voiture neuve à 60 000 francs, il ne faut pas le croire, que la voiture va coûter beaucoup plus cher? Pour le maire de cette ville – le maire de toutes les Genevoises et de tous les Genevois, comme il l'a dit hier soir – il semble normal que, quand on dit un prix, ce ne soit pas le vrai prix... Et puis, a-t-il dit, la bouteille est débouchée, elle a peut-être un goût de bouchon, mais il faut la boire jusqu'à la fin. Je suis désolé, ce ne sont pas les pratiques des Verts, Mesdames et Messieurs.

Nous avons entendu, dans cette salle, que nous étions contre le stade. Nous n'avons jamais dit que nous étions contre le stade. En 1997, nous étions pour la construction d'un stade et le site de la Praille nous semblait opportun, car il y avait à proximité un raccordement ferroviaire pour acheminer les gens. Le site des Charmilles pouvait ainsi devenir un parc à côté d'un quartier qui avait été fortement densifié peu auparavant. Cela nous l'avons dit, j'en suis persuadé, puisque j'ai relu les notes de séance.

En revanche, nous n'étions pas d'accord avec le montage financier, ni avec la taille du stade qui passait de 25 000 à 30 000 places. Nous n'étions pas d'accord non plus avec la création du centre commercial et du parking de 2000 places. Pour aller dans un centre commercial situé loin des habitations, les gens sont forcément obligés de prendre leur véhicule privé et cela ne correspondait pas à notre attente légitime. C'est du reste la raison du blocage actuel dans le dossier du stade de Zurich. Certaines choses ne sont pas acceptables du point de vue environnemental et cela, il faut que ce soit clair.

Rappelez-vous, en 1997, nous avons bataillé pratiquement seuls pour obtenir le renvoi du projet à la commission des sports et de la sécurité, où certains de nos commissaires ont été insultés et menacés, parce qu'ils ne voulaient pas voter en faveur de ce stade. Cela, je tiens à vous le rappeler. Peu après, il y a eu des manifestations dans la rue où la population, derrière un conseiller national, disait qu'il fallait pendre les écolos! A l'époque, nous avions prévu que le stade ne coûterait pas 60 ou 68 millions de francs, mais certainement beaucoup plus. Aujourd'hui, nous arrivons au double du montant!

On nous a volé un rêve, avec la construction de ce stade, alors que l'implantation à la Praille, sur le terrain des anciens abattoirs, propriété de la Ville de Genève, était un bon choix. Mais, dans le football, il y a beaucoup de rêves volés! Parlons des exigences de l'UEFA, l'ancienne Union européenne du football amateur, qui est devenue l'Union européenne de football association. On a transformé «amateur» en «association», comme pour la FIFA, où Fédération internationale de football amateur est devenue Fédération internationale de football association. On a escroqué les gens moralement, l'amateur est tout à coup devenu professionnel, on achète et on vend les joueurs, les investisseurs changent très souvent, on ne sait même pas quel investisseur a acheté quel footballeur, parce que cela change tout le temps. Pour notre part, nous ne pouvons pas entrer dans cette logique, dans ce type de football.

On nous a dit qu'on allait construire un parc magnifique aux Charmilles. Il n'est pas encore réalisé, parce que le propriétaire, M. Hentsch, a certaines exigences, notamment sur le déclassement d'une partie de la zone industrielle pour y construire des logements. Il y a des discussions en ce moment même entre le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, la Ville de Genève et le promoteur, ce qui veut dire que nous n'avons pas encore la garantie d'avoir un parc aux Charmilles. Toutes ces explications, nous vous les avons déjà données ici même il y a sept ans, mais je crois qu'il est important de les rap-peler.

Enfin, dans ce stade, on arrive à tout vendre. On a même réussi à vendre le nom Stade de Genève, puisque son logo est celui de la banque qui a investi de l'argent. Je crois que c'est assez grave. On vend les footballeurs, on vend le nom de Genève et, surtout, on vend les trous financiers à la collectivité! Pour les Verts, le stade n'est pas une priorité, nous vous l'avions dit il y a sept ans et nous le répétons ce soir. Nous ne voterons donc pas le crédit qui nous est demandé. (*Applau - dissements.*)

M. Pierre Muller, maire. Monsieur Broggin, vous travestissez mes propos. Je vais vous rafraîchir la mémoire sur certains événements qui se sont déroulés et qui vous concernent particulièrement. Rappelez-moi le coût exact du Musée d'ethnographie, le coût du projet initial et celui du projet final qui a été refusé par le peuple! Rappelez-moi quel était le magistrat en charge du dossier! Rappelez-moi également qui était le magistrat qui a dû s'expliquer à propos de l'augmentation substantielle du coût du métro à Lausanne! Il me semble que c'est un syndic plutôt Vert... Rappelez-moi enfin qui était le magistrat en charge de la Fondation des parkings et, en particulier, du dossier du parking de Genève-Plage, qui vient d'être inauguré! Cela pour dire qu'il est franchement injuste, dans ce dossier, de chercher noise au Conseil administratif représenté ici.

Je pourrais encore citer d'autres exemples, qui touchent pratiquement tous les départements et tous les magistrats, mais je crois qu'il ne sert à rien de polémiquer. Il suffit de voir comment cela se passe au moment des bouclements de crédit, il suffit de voir les montants des excédents, pour constater qu'il existe à Genève des pratiques qui ne sont pas acceptables, mais qui sont, malheureusement, celles que nous connaissons.

Mesdames et Messieurs, je vous propose de voter les arrêtés tels qu'ils ont été définis en commission et de clore, une bonne fois, ce dossier. Le stade est là, il est beau; il est peut-être utilisé de manière un peu parcimonieuse, mais c'est un vrai plaisir d'y aller. Je vous propose donc de passer au vote.

M. Bruno Martinelli (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, à ce jour, la facture est de 120 millions et la collectivité – Confédération, Canton, commune de Lancy, Ville de Genève – a dû prendre en charge une grande partie des travaux, sans que le peuple ne puisse jamais s'exprimer. Je vous annonce donc qu'un «comité de citoyennes et de citoyens contre tout nouveau crédit pour le stade de la Praille» vient de se constituer et envisage, en cas d'aval de ce crédit par le Conseil municipal, de lancer un référendum. Le cas échéant, les citoyennes et les citoyens trancheront!

Deuxième débat

Le président. Je mets aux voix l'amendement des partis libéral, radical et démocrate-chrétien, qui vise à ajouter à la fin de l'article 3 du projet d'arrêté I: «(...)Le montant mentionné à l'article premier peut toutefois être versé à la Fondation du Stade de Genève, s'il apparaît que le délai nécessaire à la mise en place d'une nouvelle fondation de droit public est incompatible avec le paiement des créances engagées pour la construction du Stade de Genève, notamment au regard des procédures de poursuites engagées par les créanciers. L'article 4 est réservé.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 36 oui contre 28 non (3 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I proposé par la majorité de la commission et amendé par le plénum est refusé par 36 non contre 30 oui (3 abstentions).

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté II proposé par la majorité de la commission est accepté par 46 oui contre 20 non (3 abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de sa commission des finances,

arrête:

Article unique. – La Ville de Genève ne peut être représentée au conseil de la fondation de droit public à créer pour le Stade de Genève sans l'accord préalable du Conseil municipal.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Monsieur le président, j'aurais souhaité m'exprimer à la suite du vote de l'amendement, mais je comprends que vous ne m'ayez pas donné la parole... Le Parti socialiste est particulièrement surpris de voir comment les uns et les autres se déjugent ce soir et comment, somme toute, certains se paient de mots dans cette enceinte. Il ne suffit pas de dire qu'on est tous responsables, qu'on accomplit notre tâche de la manière la plus consciencieuse... En l'occurrence, ce qui vient de se passer en deuxième débat montre l'incapacité de certains de comprendre qu'ils font des majorités avec des personnes qui ne sont pas leurs alliées, et la volonté de certains autres de tronquer la volonté populaire. Monsieur Martinelli, si le référendum est lancé, tant mieux, le peuple pourra ainsi se prononcer de manière démocratique. Mais, visiblement, on ne fait pas confiance au peuple, puisque ce soir, grâce à l'alliance de l'extrême gauche et de la droite, les propositions responsables qui avaient été faites par la commission des finances, sous l'égide du Parti socialiste, ont été refusées par le plénum. Nous en sommes navrés! (*Applaudissements.*)

M. François Sottas (AdG/SI). J'ai entendu ce qui vient d'être dit. Pour notre part, nous aurions souhaité l'appel nominal pour le vote final. Nous regrettons qu'on procède par vote électronique, parce que les gens devraient avoir le courage de leur opinion. Lorsque le vote nominal se faisait à l'ancienne, chacun exprimait son vote nommément...

Le président. Je suis désolé, Monsieur Sottas, mais personne n'a demandé l'appel nominal... (*Remarque.*) Lorsque nous sommes en procédure de vote, personne ne peut prendre la parole...

M. Pierre Maudet (R). Si je peux comprendre la légère amertume qui teintait les propos de la préopinante socialiste, j'ai en revanche un peu de peine à comprendre la première partie de sa réaction. En effet, en commission des finances, nous avons expliqué à plusieurs reprises que certaines conditions étaient recevables aux yeux de l'Entente et que d'autres l'étaient moins. Ce soir, nous souhaitons reposer le débat en nos termes et c'est pourquoi, Monsieur le président, je fais formellement la demande d'un troisième débat. Faute de grives, on mangera des merles, et nous trouverons la position adéquate dans cette enceinte à la faveur des deux semaines qui nous séparent de la prochaine séance. D'ici là, chacun aura mis de l'eau dans son vin pour arriver à un résultat positif. Je demande donc formellement – et j'espère que je serai suivi par un tiers de l'assemblée – un troisième débat sur ce projet. Les socialistes ne manqueront pas de me suivre, puisqu'ils sont apparemment très attachés à ce que le peuple puisse se prononcer et que le référendum puisse être lancé...

Le président. Monsieur Maudet, j'ai entendu votre demande. Je vous signale, Mesdames et Messieurs, que cinq intervenants sont encore inscrits. Du moment que le troisième débat a été formellement demandé, je vous propose de voter sur ce point, avant de donner éventuellement la parole à ceux qui auraient quelque chose à ajouter. Si un tiers de cette assemblée accepte le troisième débat, il aura lieu le 21 juin, lors de notre prochaine session.

Mis aux voix, le troisième débat sur les arrêtés I et II est accepté par 30 oui contre 23 non (15 abstentions).

Le président. Le troisième débat ayant été accepté, je demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole... Madame Salerno, je vous donne la parole... (*Protestations.*)

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je vous remercie, Monsieur le président, de me donner la parole, puisque je l'avais demandée avant le vote! Le Parti socialiste se pliera au troisième débat, puisqu'il vient d'être démocratiquement voté dans cette enceinte, mais nous soulignons ici que certains ont joué un jeu très dangereux, notamment M. Maudet, et qu'à ce genre de jeu on finit parfois par se brûler les ailes. Pour nous, siéger dans ce Conseil ne veut pas dire jouer, et nous apprécions fort peu ce qui vient de se passer en deuxième débat!

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, j'étais prêt à renoncer à intervenir, mais soit tout le monde renonce, soit personne, et vous avez donné deux fois la parole à M^{me} Salerno... Par rapport à ce qui vient d'être dit, je trouve que la position des socialistes est une position de mauvais perdants. Ici, nous faisons de la politique. Les membres de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ont joué un jeu diabolique... (*exclamations*) ...mais à leur place j'aurais fait la même chose. Madame Salerno, l'AdG visait le Parti socialiste, puisque sans lui il n'y a pas de majorité sur cet objet. C'était donc tout à fait leur jeu de voter l'amendement de l'Entente, pour qu'ensuite vous vous précipitez dans le piège et que vous votiez non à l'arrêté! Vous l'avez fait, c'est très bien. Pour notre part, sachant que notre démocratie permet le troisième débat, nous ne jouions pas un jeu dangereux. Nous avons vu ce qui s'est passé au deuxième débat, nous en tirerons les conséquences et tout rentrera dans l'ordre lors du troisième débat!

Le président. Il me semble avoir donné la parole à l'Alternative et à l'Entente. Je vous propose donc de clore le débat et de renoncer à entendre les trois intervenants encore inscrits, dont deux appartiennent aux partis qui viennent de s'exprimer!

4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Sauvons Rhino» (P-94 A)¹.

Rapporteur: M^{me} Renate Cornu.

La pétition P-94 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 4 novembre 2003.

Sous la présidence de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, la commission s'est réunie pour examiner cet objet dans sa séance du 1^{er} mars 2004, suivie d'une visite des immeubles situés à l'angle du 12-14, boulevard de la Tour, et 24, boulevard des Philosophes, le 22 mars, ainsi que d'une séance en commission le 29 mars 2004.

Le rapporteur tient à remercier M^{me} Ursi Frey pour l'excellente prise des procès-verbaux durant ces séances.

¹ «Mémoire 161^e année»: Commission, 2695.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Préambule

Le lecteur notera que les pétitionnaires ont saisi auparavant le Grand Conseil, qui a procédé à un travail de commission très complet, finalisé par un rapport de majorité et un rapport de minorité déposés respectivement les 5 et 6 janvier 2004 (P 1415-A). Ce constat a incité la commission des pétitions du Conseil municipal à renoncer à auditionner, hormis les mêmes pétitionnaires, les avocats et la société propriétaire des immeubles cités ci-dessous, ainsi que des élus.

En outre, le 11 février 2004, le Conseil administratif a répondu à la motion M-409 «Achat de l'immeuble «Rhino» par la Ville de Genève» en ces termes: «Le 18 décembre 2003 déjà, la mandataire de Vergell Casa SA, respectivement de M. Michael Schroeder, a écrit au Conseil administratif pour l'informer que la propriétaire (Vergell Casa SA) avait la volonté d'obtenir une autorisation de construire, de procéder à la rénovation projetée des bâtiments et que les immeubles n'étaient pas à vendre.»

Audition des pétitionnaires

Le secrétaire de l'Association Rhino, M Maurice Pier, ainsi que quelques membres de cette dernière expliquent que pour les occupants de l'immeuble il s'agit d'un projet pilote à l'instar d'autres menés en Europe depuis la fin des années 1980. Il est conscient des «limites légales restreintes», mais vise néanmoins le maintien du projet dans ce site, car les occupants y sont installés depuis quinze ans et sont fortement attachés au lieu. L'objectif est le logement communautaire pratiqué sous forme de cooptation et de partage. Chaque sociétaire s'acquitte d'un montant de 100 francs mensuel au titre de cotisation à l'association. Il ne s'agit pas d'un loyer, mais d'un fonds qui est utilisé pour des réparations.

Plusieurs pétitionnaires présents n'habitent pas l'immeuble, ou l'ont quitté. Ils restent toutefois sympathisants du projet, ils souhaiteraient d'ailleurs en réaliser d'autres à Genève. A la question d'un commissaire souhaitant savoir si, d'une part, M. Pier a une activité professionnelle et si, d'autre part, il est également occupant de l'immeuble, le secrétaire répond qu'il est informaticien et qu'il n'habite pas dans cet immeuble. Il n'a personnellement aucune contrainte financière. Par ailleurs, d'autres personnes sont dans son cas. Ainsi, le lieu abrite, entre autres, un architecte-urbaniste, un professeur d'anglais, un graphiste et des enseignants.

La majorité des 70 occupants ont en effet des activités lucratives.

Un autre commissaire demande si les occupants ne pourraient pas envisager de mener leur expérience dans un autre lieu, moins luxueux. (Il s'agit d'un vaste complexe de deux immeubles bourgeois du XIX^e, comportant de grandes pièces à haut plafond, de cheminées, parquets – aië, dans un état déplorable! – de boiseries et moulures). Cette hypothèse est rejetée. L'association, affirme M. Pier, a souhaité dès le début de l'occupation démontrer l'absurdité des rachats successifs dont faisait l'objet ce complexe et obtenir un bail associatif. Un contrat par bail individuel n'intéresse pas les squatters, car c'est contraire à leur philosophie. S'ensuit un discours contre la spéculation immobilière supposée actuelle et les abus des années 1980 dans ce domaine, ce qui a pour objectif d'expliquer que les occupants ne paient pas de loyer. Dans leur esprit, une certaine opacité entoure l'acte de propriété de ce bien immobilier, un flou qui pourrait leur être favorable. D'ailleurs, M. Pier ne renonce pas à l'idée que l'Association Rhino puisse acquérir l'immeuble avec le concours d'une «collectivité». A un commissaire qui souhaite connaître l'identité de cette «collectivité», il est répondu qu'il n'est pas possible de révéler le nom de cette dernière.

Un autre commissaire voudrait savoir si le collectif a d'autres activités dans cet immeuble, si oui, lesquelles? S'ensuit un exposé sur la notion de «bail associatif»: les pétitionnaires estiment que toute association a droit à une activité commerciale «sans but lucratif».

Dans le cas de Rhino, il s'agit de l'exploitation d'un bar-restaurant, le Bistr'ok, notamment, une activité jugée culturelle avec celle de la Cave 12, un lieu situé dans les sous-sols. Pour les pétitionnaires, le fait de vendre boissons et repas, voire d'organiser des concerts n'est pas susceptible d'être assimilé à du commerce. (!)

Est-ce que les pétitionnaires étaient au courant d'un projet de rénovation des immeubles, rénovation qui prévoyait, entre autres, des appartements HLM? Oui, car ce sont eux-mêmes qui se sont opposés à ce projet et qui ont déposé un recours. L'objectif de l'Association Rhino est de ne pas se limiter à l'immeuble des Philosophes, mais de s'étendre sur l'ensemble du logement à Genève.

Lors de la discussion, les commissaires de l'Entente proposent de renoncer à d'autres auditions, étant entendu que le débat sur l'acquisition par la Ville avait déjà eu lieu et qu'il en est ressorti qu'il n'y avait pas de vendeur. Ces mêmes commissaires souhaitent voter dans l'immédiat. A la demande d'un commissaire de l'Alternative, qui souhaite que la commission se rende sur place, un deuxième vote est demandé.

Mise aux voix, la proposition de voter le soir même est refusée par 7 non (2 Ve, 3 S, 1 T, 1 AdG/SI), 7 oui (1 DC, 3 L, 2 UDC, 1 R) et 1 abstention (1 AdG/SI).

En revanche, la visite sur place est acceptée par 7 oui (2 Ve, 3 S, 1 T, 1 AdG/SI), 5 non (1 DC, 3 L, 1 R) et 3 abstentions (2 UDC, 1 AdG/SI).

Le 22 mars 2004, les commissaires se sont rendus sur place. Ils ont pu visiter un appartement au rez-de-chaussée ainsi que le Bistr'ok, restaurant-bar ouvert au public, et la Cave 12 située au sous-sol. Entre des pièces soigneusement rangées pour la circonstance, des effluves de cuisine du restaurant (curry de quelque chose) et bien entourés de plusieurs occupants de Rhino, les commissaires s'inquiètent des factures d'électricité (abonnement régulier aux SIG), de la durée moyenne de séjour des habitants (entre quatre et douze ans) et des travaux de rénovation urgents, visiblement nécessaires (la couche de peinture blanche et le revêtement du sol de l'appartement cachent mal la décrépitude de l'endroit).

Dans les étages du bâtiment longeant le boulevard de la Tour, un seul appartement est occupé par des locataires «normaux» qui y habitaient déjà avant l'occupation par les squatters.

Plusieurs commissaires souhaitent savoir qui sont les propriétaires d'une vingtaine de véhicules parkés dans la cour de l'immeuble: il s'agit des squatters, qui ne désirent pas s'acquitter du macaron nécessaire au stationnement dans le quartier.

Le 29 mars, les commissaires prennent position après une discussion. Ainsi, un commissaire s'étonne d'avoir constaté que la porte d'entrée était munie d'une sécurité codée, installation somme toute assez coûteuse. Par ailleurs, elle a émis de sérieuses inquiétudes sur l'état de la poutraison de la Cave 12. Quelles normes de sécurité sont donc respectées dans ces lieux? Que se passerait-il en cas d'accident? Par ailleurs, elle constate avec étonnement qu'un nombre aussi élevé de voitures soit garé dans la cour. Cette même commissaire, ayant lu attentivement le rapport de majorité et de minorité du Grand Conseil, donne lecture de plusieurs passages. Elle se dit perplexe par certaines contradictions manifestes énoncées par les pétitionnaires. Ces derniers avaient affirmé, lors de leur audition par la commission des pétitions, ne pas connaître le propriétaire. Or ce dernier, M. Michael Schroeder, de la société Vergell Casa SA, a été auditionné par la commission du Grand Conseil au même titre que les pétitionnaires.

En outre, des incohérences lui sont apparues en lisant que le conseiller d'Etat M. Laurent Moutinot a essayé de trouver un accord avec les squatters en leur proposant un loyer de 1100 francs par pièce et par année, cela en relation avec un bail associatif.

La présidente intervient en signalant que cette proposition n'était plus d'actualité, ni d'ailleurs une ouverture de négociation en vue d'un rachat, puisque la réponse de M. Christian Ferrazino à la motion M-409, déposée au Conseil municipal, indiquait que la société propriétaire ne souhaitait pas vendre les immeubles occupés.

Les commissaires des partis de l'Alternative sont unanimes pour juger l'expérience intéressante. Sans exception, ils soutiennent que le squat en général a valeur d'exemple (de quoi exactement?) et que Rhino en particulier constitue un symbole. L'un d'eux parlant même d'un garant de la «paix sociale» (*sic*): en opposition à la spéculation immobilière des années 1980, la mode squat d'aujourd'hui a valeur de rempart censé éviter des velléités d'une éventuelle nouvelle surchauffe. L'ensemble des commissaires de l'Alternative soutient le logement associatif, même illégal, et l'occupation des immeubles du boulevard de la Tour/boulevard des Philosophes en tête.

Dans un registre qui fait appel à la responsabilité civile et à la légalité, les représentants des partis du centre-droit et de la droite déclarent ne pas être farouchement opposés au logement associatif du type de celui de la CODHA (Coopérative de l'habitat associatif). Ils soutiennent néanmoins fermement les droits et devoirs des citoyens: occuper un logement sans s'acquitter d'une contrepartie signifie se mettre hors la loi. Passer un contrat de bail, qu'il soit individuel ou collectif, signifie être un citoyen comme les autres. En outre, souligne un commissaire de l'Entente, la suggestion d'un rachat par la collectivité publique des immeubles squattés risque précisément de mettre en péril la paix sociale dont l'Alternative semble se soucier. Un autre déclare son incrédulité en regard d'une possible intervention des «collectivités» pour l'acquisition des immeubles que cette même «collectivité» offrirait aux squatters. Pour lui, une telle action relèverait d'un pur clientélisme.

Au vote, la pétition «Sauvons Rhino» est acceptée par 8 oui (2 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve) contre 7 non (1 DC, 3 L, 2 UDC, 1 R).

Annexes:

- lettre accompagnant la pétition;
- pétition P-94;
- texte de la motion M-409;
- réponse du Conseil administratif à la motion M-409.

P.-S.: Les documents remis par les pétitionnaires concernant le soutien de la CODHA, actes divers d'achat et de vente des immeubles occupés par le collectif Rhino, ainsi que les rapports de majorité et de minorité de la commission du Grand Conseil peuvent être consultés au Secrétariat du Conseil municipal.

Association RHINO
Case Postale 367
1211 Genève 12

Ville de Genève
CONSEIL MUNICIPAL
Commission des pétitions
Palais Eynard
4, Rue de la Croix-Rouge
1205 Genève

Genève le 27 octobre 2003

Concerne : Pétition « sauvons RHINO ! »

Mesdames les ~~conseillères municipales~~, Messieurs les conseillers municipaux,

L'association Rhino a l'honneur de vous remettre ci-joint la pétition « sauvons RHINO ! » préalablement déposée au Grand-Conseil du Canton de Genève. Cette pétition s'adresse également aux autorités de la Ville de Genève et elle a reçu 3799 signatures. Nous vous prions de bien vouloir la considérer avec toute l'attention qu'elle requiert.

Veuillez, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, agréer l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour l'association, le secrétaire



Maurice PIER

Annexe : Impression du document

<http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/P01415.pdf>

Certifiant l'enregistrement de la pétition P1415 au Grand-Conseil du Canton de Genève (consultable en ligne)

Date de dépôt: 27 novembre 2002

Pétition
Sauvons Rhino !

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les soussignés soutiennent les démarches de l'Association Rhino pour la réalisation de son projet de logement associatif, humain et bon marché. Ce projet répond à un besoin réel de toute une partie de la population. De plus, il permet d'offrir sur la place de Genève des activités culturelles et conviviales dans les lieux ouverts au public (Cave 12 et Bistr'ok).

Les soussignés témoignent en outre de leur préférence pour le projet Rhino face à celui du propriétaire, M. Schröder. Ce dernier, malgré de multiples offres de rachat ou de location de la part de l'Association Rhino, persiste dans ses opérations à but manifestement spéculatif en profitant de l'aide publique. M. Schröder, en son nom propre ou en celui de sa société VERGELL CASA S.A., est en effet déjà propriétaire d'au moins huit immeubles en Ville de Genève, tous acquis à très bas prix.

Les soussignés considèrent également que les autorités ne peuvent ignorer le rôle de l'administrateur de VERGELL CASA, Me B. Fontanet pour sa participation active auprès des spéculateurs immobiliers. Ces derniers sont aujourd'hui reconnus comme les principaux responsables du pillage de la Banque Cantonale Genevoise.

Pour ces raisons, les soussignés demandent aux autorités de la Ville et du Canton de Genève de ne pas être les fossoyeurs d'un projet et d'une expérience exceptionnels, au nom du sacro-saint « marché de l'immobilier », et de tout mettre en œuvre pour réaliser le projet Rhino.

N.B. : 3799 signatures
Association Rhino
Case postale 367
1211 Genève 12

Motion de Mme Sandrine Salerno, MM. Christian Zaugg, Roberto Broggin et Pierre Rumo: «Achat de l'immeuble «Rhino» par la Ville de Genève».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 3 décembre 2003)

MOTION

Considérant:

- que l'association Rhino a entrepris de nombreuses démarches auprès de la Ville et de l'Etat pour la réalisation d'un projet de logement associatif et bon marché;
- qu'une pétition a été déposée dans ce but le 27 novembre 2002 au Grand Conseil et adressée au Conseil municipal le 27 octobre 2003 avec 3799 signatures;
- que l'histoire de cet immeuble (ici entendu comme un ensemble) - rachat après une faillite retentissante et nombreux rebondissements - s'inscrit dans un incroyable processus de spéculation immobilière;
- qu'au début de l'année 2003 la mutation n'était toujours pas effectuée au cadastre;
- que, sans entrer dans certaines prétentions abusives de la société Vergell Casa SA, toute négociation n'est pas nécessairement exclue;
- que de nombreuses personnes en formation habitent dans cet immeuble et participent à son projet coopératif;
- que l'occupation de ce bâtiment, en 1988, a permis de le sauver de la destruction: l'association a, en effet, dépensé depuis quinze ans une partie importante de ses ressources pour son entretien, notamment le chauffage et la mise hors d'eau, soit entre 20 000 et 50 000 francs par année;
- que des travaux de remise en état, après l'incendie, pour un montant de 70 000 francs ont été effectués par l'association Rhino;
- que la société Vergell Casa SA n'entre pas en matière en ce qui concerne les démarches de logement associatif entreprises par ladite association;
- que pour cette raison les occupant(e)s sentent venir une prochaine expulsion;
- qu'une assemblée générale des membres de l'association s'est prononcée à l'unanimité en faveur de l'acquisition de l'immeuble par la Ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de bien vouloir entreprendre des démarches auprès de la société Vergell Casa SA dans le but d'acheter l'immeuble dit «Rhino», sis à l'angle des boulevards de la Tour et des Philosophes.

Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{me} Sandrine Alemo, MM. Christian Zaugg, Roberto Brogini et Pierre Fumo, acceptée par le Conseil municipal le 3 décembre 2003, intitulée: «Achat de l'immeuble «Rhino» par la Ville de Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de bien vouloir entreprendre des démarches auprès de la société Vergell Casa SA dans le but d'acheter l'immeuble dit «Rhino», sis à l'angle des boulevards de la Tour et des Philosophes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il y a lieu tout d'abord de préciser que sont en cause deux bâtiments sis respectivement au boulevard de la Tour 12-14 et au boulevard des Philosophes 24.

Le 18 décembre 2003 déjà, la mandataire de Vergell Casa SA, respectivement de M. Michael Schroeder, a écrit au Conseil administratif pour l'informer que la propriétaire avait la volonté d'obtenir une autorisation de construire, de procéder à la rénovation projetée des bâtiments et que les immeubles n'étaient pas à vendre.

Notre Conseil a pris acte de cette déclaration et a indiqué à la propriétaire qu'il restait à disposition, à l'occasion d'un changement de circonstances, pour une discussion en vue du transfert de la propriété des immeubles.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Ehrhard

Le maître:
Christian Ferrazzone

Le 11 février 2004.

Premier débat

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Notre groupe, en lisant le rapport de M^{me} Cornu, a failli tomber de sa chaise! Nous avons l'habitude de propos plus mesurés de la part de M^{me} Cornu, il nous semblait, pour siéger avec elle en commission, qu'elle était une personne raisonnable... Nous avons eu l'occasion d'en discuter avec d'autres personnes qui ne font pas partie de nos rangs et je dois dire que, dans un rapport de commission, lorsqu'on relate l'audition des pétitionnaires, la moindre des choses est d'essayer de rapporter fidèlement leurs propos et de ne pas les déformer, comme M^{me} Cornu l'a fait.

En lisant ce rapport, nous aurions pu être saisis d'une sainte colère, mais en fait, après l'avoir relu, l'envie nous prend d'en rire! En effet, lorsqu'on lit, à la page 3, que vous êtes entrée dans des pièces qui avaient été soigneusement rangées et nettoyées pour l'occasion, on se pose vraiment des questions! Lorsque vous recevez des amis à dîner, Madame Cornu, peut-être que vous ne rangez pas et que vous ne faites pas le ménage... Personnellement, comme tous les gens que je connais, c'est effectivement ce que je fais, la plupart du temps. Par ailleurs, j'ai vraiment envie de vous demander si vous passez tout votre temps à Rhino, pour pouvoir juger que les pièces sont, en d'autres occasions, moins propres et moins rangées. Ensuite, on peut lire que «la couche de peinture blanche et le revêtement du sol de l'appartement cachent mal la décrépitude de l'endroit!» Je vous imagine, Madame Cornu, en train de prélever des carottes géologiques dans le mur et dans le sol, afin de pouvoir constater la décrépitude qui serait cachée par la peinture et le revêtement de sol!

Je passe rapidement sur l'activité «jugée culturelle» du Bistr'ok et de la Cave 12. Je suppose que vos goûts en matière de musique peuvent être «jugés classiques»... En tout cas, il est étonnant que vous vous permettiez de remettre en question les activités culturelles de la Cave 12... (*Remarque.*) Vous transmettez à M^{me} Cornu, Monsieur le président...

Le président. Je transmettrai, et je donnerai la parole à M^{me} Cornu, qui a été mise en cause...

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann. Oui, naturellement, et elle le sera certainement encore, car je n'ai pas terminé. La Cave 12 est bien connue, elle accueille des musiciens qui viennent du monde entier, et le mot n'est pas trop fort. Des musiciens en tournée, qui viennent du Japon, des Etats-Unis, de partout dans le monde, sont sur des listes d'attente pour jouer à la Cave 12! Ce ne sont donc pas des activités «jugées culturelles»: la Cave 12 est bien une scène de la musique d'avant-garde!

Ensuite, j'en arrive à une chose qu'il faut lire pour y croire! Je lis que «l'objectif de l'Association Rhino est de ne pas se limiter à l'immeuble des Philosophes, mais de s'étendre sur l'ensemble du logement à Genève». J'ai l'impression de me retrouver au XIX^e siècle, lorsqu'une certaine population craignait l'arrivée des bolcheviks, avec leur fameuse coiffe et leur couteau entre les dents... Ici, on craint les squatters qui, loin de vouloir s'en tenir à l'immeuble des Philosophes, ont décidé d'envahir Genève tout entière! Je comprends vos peurs, Madame Cornu...

Le président. Je transmets, Madame Gaillard-Iungmann, mais adressez-vous au président!

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann. Monsieur le président, je comprends les peurs de M^{me} Cornu! (*Rires.*) Cette page d'anthologie se termine par une déclaration extraordinaire: «Plusieurs commissaires souhaitent savoir qui sont les propriétaires d'une vingtaine de véhicules parkés dans la cour de l'immeuble», et on apprend «qu'il s'agit des squatters, qui ne désirent pas s'acquitter du macaron nécessaire au stationnement dans le quartier». Remarquez, Monsieur le président, la perversité de ces squatters! Ils ont un parking à disposition, mais ils devraient refuser de l'occuper afin de payer le macaron, comme tout bon citoyen. C'est certainement ce que doit faire M^{me} Cornu: même si elle dispose d'un garage pour sa voiture, elle doit certainement ne pas l'utiliser et payer un macaron!

Cela dit, je doute fort que les soi-disant squatters – on pourrait revenir sur ce terme, mais ce n'est pas le débat de ce soir – aient pu prétendre qu'ils occupaient à eux seuls ce parking. Cela fait des années, en effet, que ce parking est partagé pour moitié avec les habitants du 10, boulevard de la Tour, qui eux paient des loyers, ainsi qu'avec les employés de la banque voisine, et cela se fait en très bonne entente.

En l'occurrence, on sent bien que, derrière ce rapport, il y a toute l'argumentation des actuels propriétaires de Rhino, qui refusent de vendre l'immeuble à la Ville, parce qu'ils auraient l'intention de faire du logement, et pas n'importe quel logement: du logement social! D'ailleurs, dans tous les immeubles que ces propriétaires ont à leur actif, ils sont bien connus pour faire du logement social... Le seul autre immeuble de cette société qui ait été contesté est l'immeuble Péclard à la Vieille-Ville. Là, il ne s'agissait pas de faire du logement social, mais du logement étudiants. On sait qu'en matière de logement il y a deux problèmes majeurs en ville de Genève, le logement social et le logement pour étudiants. Cette société possède une dizaine d'immeubles et, dans les deux seuls immeubles contestés par

les habitants, elle se découvre une vocation pour faire, dans l'un, du logement pour étudiants et, dans l'autre, du logement social! Mais c'est se moquer du monde!

Enfin, toujours est-il que ces propriétaires proposent du logement social. On sait que le contrôle des loyers va s'exercer pendant cinq ans et qu'ensuite tout est possible. On ne peut pas présager de l'avenir, mais on est tout à fait en droit de supposer que ces immeubles risquent bien d'être livrés à la spéculation immobilière, qui a si fortement ébranlé le marché du logement à Genève pendant des années. Qu'est-ce qui peut empêcher les actuels propriétaires de revendre leur immeuble après cinq ans, avec une plus-value? Dans ce cas-là, ce ne sera plus du logement social, mais ce sera du logement à loyer libre et la Ville, une fois de plus, aura été dépossédée de cet immeuble et d'un vrai projet d'habitat collectif.

M^{me} Renate Cornu, rapporteur (L). Monsieur le président, je regrette que M^{me} Gaillard-Iungmann n'ait pas assisté à nos différentes auditions, qu'elle n'ait pas été là pour voir ce que nous avons vu et, surtout, qu'elle n'ait pas consulté les minutes des séances de commission. Elle aurait vu que, finalement, je n'ai rien retranscrit de façon malhonnête ni rien déformé.

Maintenant, en ce qui concerne les différents points que M^{me} Gaillard a évoqués, je comprends qu'elle se sente interpellée par ce projet, mais ce n'est pas mon cas. J'étais une observatrice extérieure et j'ai écouté les uns et les autres. En ce qui concerne la remarque du président de l'Association Rhino, lorsqu'il nous a expliqué que Rhino était une expérience extraordinaire et qu'il entendait poursuivre ce type d'expérience ailleurs dans la ville, je l'ai retranscrite, bien entendu. Pourquoi ne l'aurais-je pas fait?

Enfin, je voudrais faire une petite rectification historique: l'arrivée des bolcheviks, ce n'était pas au XIX^e siècle, mais au XX^e!

M. René Grand (S). J'ai, pour ma part, assisté à toutes les auditions et je trouve inadmissible la façon dont M^{me} Cornu a rédigé ce rapport. Je conçois bien qu'un membre du Parti libéral ne puisse admettre les squatters, mais, dans un rapport de commission, il convient d'être objectif. La rapporteuse a introduit dans son texte des jugements personnels, parfois d'une manière assez astucieuse, en faisant de petites allusions, en mettant des points d'interrogation, en s'autorisant des omissions... A cet égard, il faut compléter la liste que M^{me} Gaillard-Iungmann a donnée tout à l'heure.

En page 2, lors de la première audition, on lit qu'un commissaire s'étonne que les squatters habitent un bâtiment aussi «luxueux». Et juste après, la rapporteuse écrit qu'il est dans un état déplorable, en parlant de «décrépidude». Pour être

objectif, il faudrait rappeler pourquoi ce bâtiment est décrépi: il a été laissé vide par le propriétaire, il a fait l'objet de spéculation, ce ne sont donc pas les squatters qui l'ont dégradé. Il est malhonnête de laisser entendre que, malgré la couche de peinture, les squatters entretiennent mal cet immeuble. D'ailleurs, je suis assez étonné du jugement porté sur l'état de l'immeuble. Si vous allez dans certains quartiers populaires, Mesdames et Messieurs, vous verrez le même type d'appartements, que des gens sont bien contents d'habiter.

Sans revenir sur «les pièces soigneusement rangées pour la circonstance», je rappellerai – car M^{me} la rapporteuse ne l'a pas dit – que toutes les chambres sont occupées par une ou deux personnes. Ce ne sont pas deux personnes qui occupent un cinq pièces, mais à peu près sept personnes. Il y a donc là une utilisation maximale des surfaces, qui est due au manque de logements à Genève.

Parlons du bar-restaurant Le Bistr'ok: pour certains, c'est une honte, c'est un commerce illégal qui fait concurrence à tous les bistrotts de la ville! Eh oui, c'est terrible, tous ces gens qui amassent des royalties dans ce Bistr'ok mal famé! Il est d'ailleurs tellement mal famé, Mesdames et Messieurs, que même des gens de l'Entente ne se privent pas de le fréquenter. Mais là, M^{me} Cornu nous rassure puisque, à la page 4, on apprend que ces personnes de l'Entente qui fréquentent le Bistr'ok font partie des partis qui appellent «à la responsabilité civile et à la légalité»! Je vois là une petite distorsion entre la théorie et la pratique de certains politiciens...

A propos des véhicules dans la cour, pourquoi parler de gens qui ne veulent pas prendre de macaron, alors qu'on aurait pu écrire que la cour était utilisée simplement pour le stationnement licite des habitants? En l'occurrence, c'est là une petite pointe qui soulage sans doute!

A la page 4, M^{me} la rapporteuse constate que la porte d'entrée est munie d'une sécurité codée, «installation somme toute assez coûteuse». Tiens, tiens, que veut dire cette allusion? Que les squatters se permettent une installation coûteuse? Mais c'est un scandale, ce sont donc de faux pauvres, ce n'est pas possible! Je me trouvais à côté de M^{me} Cornu, lorsqu'elle a reçu l'explication concernant cette serrure, mais elle ne l'a pas mise dans le rapport. Si les squatters ont été obligés de mettre une serrure codée, c'est parce qu'il y a eu deux incendies volontaires, provoqués par des gens qui se sont introduits dans l'immeuble, lequel, auparavant, restait ouvert. Je trouve malhonnête de ne pas avoir donné cette explication et de sous-entendre autre chose aux dépens de Rhino.

Je ne vais pas allonger la liste, même s'il y aurait encore beaucoup à dire. En conclusion, je regrette tout d'abord que ce rapport ne donne pas une version objective des propos des pétitionnaires. Les pétitionnaires, quels qu'ils soient, ont droit au respect de leurs convictions et on doit rapporter leurs propos de manière honnête. Ce n'est pas le cas dans ce rapport. Même si on n'est pas d'accord avec

son adversaire, on a le devoir de le respecter, d'autant plus que, dans ce cas, les adversaires du Parti libéral et de la rapporteuse sont venus nous exposer leurs raisons et qu'ils nous ont invités chez eux d'une manière ouverte. Je trouve assez astucieux, de la part de la rapporteuse, de mélanger ses opinions personnelles avec celles de ses adversaires. C'est tout à fait incorrect, blâmable, et j'espère que cela ne se reproduira plus. En tant que membre de la commission des pétitions, je présente mes excuses aux pétitionnaires pour ce rapport.

Deuxièmement, la position du Parti socialiste reste inchangée. Nous l'avons clairement dit dans le rapport: nous sommes pour le principe du logement associatif, qui est consécutif au scandale des logements vides et de la spéculation des années folles. Suite à l'arrêté du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, les squatters seront probablement expulsés, puisque la rénovation a été décidée, mais le Parti socialiste votera quand même les conclusions du rapport, sachant que Rhino fera appel contre cette décision.

Enfin, troisièmement, je citerai M. Guy Baer, commandant de la gendarmerie il y a quelques années, qui avait été auditionné par la commission des pétitions, à un moment où elle parlait, comme souvent, des squatters. Je me souviens qu'il avait dit que 90% des squats fonctionnaient très bien, en harmonie avec les voisins. Dans toutes les villes européennes ou américaines il y a des squats, il faut en prendre acte; c'est un fait de société et il faut faire avec! (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous prie d'en terminer avec l'explication de texte et le rapport rédigé par M^{me} Cornu! Je vous signale que cinq intervenants sont inscrits et que nous terminerons cet objet ce soir, quoi qu'il arrive. Je donne la parole à M^{me} Cornu, qui a été à nouveau mise en cause, et je demande qu'ensuite on traite la pétition.

M^{me} Renate Cornu, rapporteur (L). Je voudrais préciser une chose, qui expliquera probablement tout le reste. Quand le préopinant prétend que j'ai moi-même posé la question concernant la serrure électronique, c'est complètement faux. De plus, je n'étais pas là lorsque l'explication a été donnée. Je me suis référée, point par point, aux minutes des séances de commission, et j'invite tous ceux qui le souhaitent à les relire, pour vérifier si j'ai retranscrit convenablement ce qui s'est dit lors des différentes auditions.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Il est effectivement difficile de passer sur ces quatre petites pages pleines de mépris, mais je vais essayer de le faire, Monsieur le président...

J'aimerais remercier ici les 65 membres de l'Association Rhino pour avoir appliqué la loi. En quoi ont-ils appliqué la loi? Si vous relisez les textes, Mesdames et Messieurs, vous verrez qu'en 1996 le peuple genevois a voté l'article 26 de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), intitulé: «Expropriation temporaire de l'usage des appartements locatifs laissés abusivement vides». Cet article, le Conseil d'Etat a le droit de l'appliquer à partir du moment où un logement quel qu'il soit, populaire ou de luxe, est laissé vide plus de trois mois. En l'occurrence, Rhino a été un précurseur, comme bien des squatters, comme bien des occupants à Genève. En effet, c'est notamment grâce aux occupations des Grottes, puis de Pré-Naville, d'Argand, du Mail, du Conseil-Général, c'est notamment grâce à ce mouvement d'occupation, qui a été fort important à Genève, que l'initiative à l'origine de cet article 26 LDTR a pu voir le jour et être votée par le peuple genevois.

Le peuple a donc clairement dit qu'il était illégal de laisser des logements vides, qu'il était illégal de laisser intentionnellement des immeubles se dégrader, pour pouvoir obtenir ensuite des autorisations de rénovation, voire de démolition-reconstruction, permettant de pratiquer des loyers beaucoup plus chers. Cela s'appelle de la spéculation immobilière et le peuple genevois a dit non à la spéculation immobilière. Dans ce sens, les occupants – je préfère le mot français d'occupant à celui de squatter – ont fait leur devoir de citoyennes et de citoyens, en dénonçant l'acte illégal que représente la spéculation immobilière. La spéculation est d'autant plus scandaleuse en période de crise du logement, quand une grande partie de la population – et, aujourd'hui, nous sommes de nouveau dans cette situation – attend que des logements soient mis sur le marché.

Merci aux occupants de Rhino, ils ont fait leur devoir de citoyennes et de citoyens en occupant, pendant seize ans, contre vents et marées, cet immeuble, qui était vide depuis dix ans. Il est quand même incroyable qu'en période de crise du logement on puisse laisser des immeubles vides pendant dix ans! Je remercie donc ces occupants, je suis fière de leur expérience, fière que des citoyennes et des citoyens soient capables de se lancer dans une aventure qui demande beaucoup d'énergie et d'investissement, car vivre en collectif et pratiquer l'autogestion, c'est compliqué, c'est difficile. En plus, ils ont fait de Rhino un des centres culturels genevois internationalement connus. Je suis donc fière de tous ceux et de toutes celles qui ont fait cette expérience et qui la continuent aujourd'hui.

Pour notre part, et c'est la position du Parti socialiste que je relaie ici, nous continuerons à soutenir les citoyennes et les citoyens qui s'engagent pour faire appliquer la justice sociale qui a été votée par le peuple. Si malheureusement nous devons perdre cet immeuble, j'espère que nous pourrions faire en sorte que l'expérience Rhino se poursuive, car elle est très importante. Comme de nombreuses autres occupations – et il y en a encore aujourd'hui, il y avait d'ailleurs

des manifestants hier et aujourd'hui devant la salle de notre Conseil – l'expérience de Rhino a participé à dénoncer un abus des propriétaires sur le logement, qui, je vous le rappelle, est un droit inscrit dans la Constitution!

M^{me} Alexandra Rys (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, il ne s'agit pas de discuter ou de mettre en cause le projet associatif de Rhino. C'est un projet qui a parfaitement droit de cité, qui est légitime; libre à chacun d'y adhérer ou non, de le trouver génial ou inutile, de le trouver intéressant ou inintéressant. Pour le groupe démocrate-chrétien, dans toute la problématique Rhino, un fait est déterminant – et les faits sont têtus! – c'est que ce projet associatif dans ce bâtiment en particulier se déroule dans un cadre entièrement illégal. Et cela bien que M^{me} Keller Lopez ait essayé de nous expliquer qu'un groupe de citoyens avait pris en mains l'application de la loi et qu'il aurait ainsi une légitimité.

Pour nous, très clairement, il n'appartient pas à un groupe de citoyens, quel qu'il soit, de décider de son propre gré d'appliquer telle ou telle partie de la loi. En l'occurrence, il y a un droit qui est violé, c'est le droit à la propriété. A 22 h 36, on pourrait commencer un débat idéologique sur ce point – cela pourrait être intéressant, vu notre état de fraîcheur! – reste que, pour nous, c'est le fait majeur qui détermine notre appréciation du dossier Rhino. Nous ne pouvons pas accepter qu'un projet, aussi bon soit-il, se déroule en dehors des lois. Cela a été dit, on manque effectivement de logements à Genève. Mais c'est précisément parce qu'il y a une quantité hélas bien trop importante de citoyennes et de citoyens qui se décarcassent pour joindre les deux bouts, qui se démènent comme des diables pour se loger, pour loger leur famille, que nous ne pouvons accepter une occupation illicite. Vous l'aurez compris, Monsieur le président, il est à peine besoin que je le précise, pour nous, cette pétition ne doit naturellement pas être acceptée.

M. Eric Rossiaud (Ve). A la page 4 de son rapport, M^{me} Cornu se demande en quoi l'expérience Rhino a valeur d'exemple, en quoi elle est un symbole. Le symbole de la corne vous aurait-il échappé, Madame Cornu? Filiation il y a peut-être... Le symbole et la valeur d'exemple de Rhino...

Le président. Monsieur Rossiaud, je vous prie de vous adresser au président.

M. Eric Rossiaud. Excusez-moi, Monsieur le président, je vous prie de transmettre mes propos. Je voulais expliquer en quoi le fait que des habitants se soient mis dans l'illégalité pour protéger leur logement à Genève, en quoi l'expérience

de Rhino pouvait représenter un symbole. Comment se fait-il, Mesdames et Messieurs, que tant de lois aient changé dans les années 1980, suite à la spéculation que nous avons connue? Que ce soit la loi contre les congés-ventes, qui poussaient les gens dehors; que ce soit la LDTR, avec le plafonnement des loyers après rénovation à 3225 francs et le maintien des loyers pendant cinq ans à des prix abordables pour la population; que ce soit le droit au logement inscrit dans la Constitution; que ce soit le programme d'urgence pour la construction de 3000 logements HBM à Genève, toutes ces dispositions viennent de ces personnes qui se sont battues, qui se sont mises dans l'illégalité, alors que des propriétaires laissaient des immeubles vides. Arrêtons donc d'opposer squatters et locataires. Des immeubles étaient vides, les squatters et ceux qui les soutenaient ont permis qu'une législation sociale se mette en place pour que les locataires puissent trouver des logements accessibles.

L'expérience de Rhino, l'expérience associative de Rhino est symbolique du fait que, durant des années, Rhino et les immeubles qui ont participé à cette expérience ont constitué un patrimoine social. On nous parle souvent du patrimoine culturel, qu'il faut sauvegarder. En l'occurrence, le patrimoine social, c'est le vécu de toute une jeunesse, de toute une population, qui a lutté pour se loger et vivre à Genève. Arrêtons donc d'opposer locataires et squatters: les uns ont amené une qualité de vie qui a profité également aux autres.

Les Verts soutiendront évidemment, aujourd'hui et à l'avenir, les projets associatifs tels que celui de Rhino. Il faut en effet offrir un nouveau type d'habitat, l'offre de logement ne peut pas être toujours semblable, certaines personnes ont envie de choses différentes. Dans notre société, on parle beaucoup d'offre et de demande: en l'occurrence, il y a une demande pour un autre type d'habitat, créons donc l'offre correspondante. Rhino a essayé de le faire, Rhino essaie de faire perdurer son projet.

Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à laisser de tels projets se faire, et nous invitons également M. Schroeder – s'il nous écoute – à vendre, cas échéant, l'immeuble à la Ville de Genève, qui a émis le désir de l'acheter, afin d'élargir l'offre de logement à Genève, afin de pouvoir faire d'autres propositions aux citoyens qui cherchent un logement. Je le répète, les Verts soutiennent cette expérience et soutiendront les expériences à venir.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). On peut remercier M. Rossiaud et M^{me} Keller Lopez d'avoir fait l'éloge funèbre du squat Rhino. En effet, les jours de ce squat sont comptés et, dans ces circonstances, on peut évidemment comprendre la nécessité de ces derniers propos positifs. On peut aussi comprendre la stratégie de ces intervenants, qui croient défendre Rhino en tombant à bras raccourcis sur le

rapport. Car s'il y avait quelque chose à dire sur Rhino, comme l'a dit avec délicatesse le président tout à l'heure, ils auraient alors défendu Rhino, mais ils ont choisi, au contraire, de contester le rapport. C'est une stratégie, et cela montre bien que tous, ce soir, ont conscience qu'ils sont réunis autour du cadavre de Rhino...

Mesdames et Messieurs, vous avez insisté, dans cet éloge, sur l'aspect éducatif, formateur, nécessaire de Rhino et, évidemment, si Rhino meurt, cette politique-là meurt également, c'est fatal. Perdant sa corne, cette politique-là perd évidemment son principal porte-parole et, à partir de là, il va être possible d'imaginer une vraie politique sociale du logement dans notre ville.

En effet, quand on entend dire que le squat est l'expression de la légalité, quand on entend quelques raisonnements tortueux pour aboutir à la conclusion que, si un logement est vide, il existerait un droit pour tous les citoyens de se l'accaparer, on prend bel et bien conscience que c'est par ce biais-là que la ville de Genève a été fossilisée dans sa crise du logement. Bien sûr, les dispositions légales citées par M^{me} Keller Lopez existent, mais – nuance fondamentale – elles ne donnent aucun droit aux citoyens. Elles donnent en revanche le droit au Conseil d'Etat d'imposer des travaux ou, respectivement, de remettre tel logement en location. Le droit principal de l'Etat est d'imposer des travaux pour permettre une meilleure location. En l'occurrence, ce qu'il est advenu, à travers le squat Rhino et tous les squats qui vont disparaître, c'est au contraire l'impossibilité de rénover et de louer ces logements!

Nous avons entendu votre éloge. Pour notre part, nous ne verserons aucune larme en ce qui concerne Rhino, non que nous contestions cette expérience, mais parce que nous avons d'autres ambitions pour notre ville qui, en l'espèce, ne sont pas des ambitions culturelles, mais des ambitions en matière de logements. Pour construire ces logements, il n'y a pas lieu de poursuivre la politique qui a permis l'existence et la fossilisation de ces squats à Genève. Adieu donc Rhino!

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 35 oui contre 20 non.

5. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes qui seront renvoyées à la commission du même nom:

- P-108: «Contre la construction de deux immeubles à la rue Marie-Brechbuhl»;
- P-109: «Aménagements à la rue de Montchoisy et stationnement sur la place du Pré-l'Evêque».

6. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-473, de *M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Béatrice Graf Lateo, Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Sandrine Salerno, Nicole Valiquier Grecuccio, MM. David Carrillo, Olivier Coste, René Grand, Jean-Louis Fazio, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle et Gilles Thorel*: «Pour un plan lumière en ville de Genève»;
- M-474, de *M^{mes} Nicole Valiquier Grecuccio, Virginie Keller Lopez, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard-Iungmann, Alexandra Rys, MM. François Sottas, Alain Comte et Pierre Maudet*: «Pour la création d'une fondation Clarté»;
- M-475, de *M^{mes} Nicole Valiquier Grecuccio, Virginie Keller Lopez et M. Jean-Louis Fazio*: «Plan des espaces de liberté pour chiens ou plan des espaces publics?»;
- M-476, de *MM. Damien Sidler, Alain Marquet et Roberto Broggin*: «Quel éclairage nocturne sur le domaine public?».

7. Interpellations.

Le président. Je vous annonce les interpellations suivantes:

- I-116, de *M. Pierre Maudet*: «Récupération dans le domaine sportif: le ver(t) est dans le fruit!»;

- I-117, de *M. François Sottas*: «Utilisations multiples du site propre du tram à la rue de la Servette».

8. Questions écrites.

Le président. Les questions écrites suivantes ont également été déposées:

- QE-150, de *M. Pierre Maudet*: «Jetons de présence au sein des commissions extraparlimentaires (ter)»;
- QE-151, de *M. Roberto Brogini*: «Une centrale de chauffage unique pour le groupe d'immeubles dit du square Paul-Bouchet?».

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	198
2. Communications du bureau du Conseil municipal	198
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Guy Mettan et Eric Ischi, renvoyé en commission le 2 décembre 2003, intitulé: «Pour que la Ville assume jusqu'au bout ses responsabilités dans le dossier du Stade de Genève!» (PA-47 A/B). Suite du premier débat	198
4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Sauvons Rhino» (P-94 A)	226
5. Pétitions	244
6. Propositions des conseillers municipaux.....	244
7. Interpellations	244
8. Questions écrites	245

La mémorialiste:
Marguerite Conus